

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 37

Séance tenue le 12 décembre 2002, à 13 h 30
Sous-sol de l'Église Saint-Judes
885, rue Bourassa Ouest
Alma

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2002

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. RAYMOND BOUCHARD	6
M. RODRIGUE MORIN.....	20
Mme FRANÇOIS FORTIN	30
M. YVON SIMARD	33
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. RAYMOND BOUCHARD	44
M. PATRICE MAILLOUX	57
M. RODRIGUE MORIN.....	62
M. CYRIAS GIRARD.....	69
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	71
Mme ÉLISE GAUTHIER	73



SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2002
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs bonjour et bienvenue à cette seizième séance de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec, bien sûr la quinzième séance de la première partie, puisque nous avons fait vingt (20) séances thématiques précédemment à la première partie.

10 Alors on va commencer cette séance en faisant comme on le fait régulièrement un appel de dépôt de documents auprès des ministères et organismes présents et-ou réponses à des questions laissées en suspens.

15

DÉPÔT DE DOCUMENTS

20 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors j'y vais dans l'ordre suivant! Monsieur Sanfaçon du ministère de l'Agriculture, est-ce que vous avez des documents à déposer ou des questions laissées en suspens?

25 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Merci madame la Présidente, bonjour. Effectivement, j'ai des documents à déposer, ils le seront directement de Québec, ce qui va éviter de surcharger vos véhicules pour retourner!

30 Je vais les nommer. Il y en a un, on nous demandait le pourcentage et le nombre d'hectares des superficies qui sont en rotation des cultures au Québec. L'information que l'on a présentement date de 1998, elle est issue du portrait des fermes.

35 La seconde, c'était: quel est l'impact du drainage des terres agricoles sur le niveau d'eau de la nappe phréatique, alors c'est la réponse à la question.

40 La troisième, c'est: est-ce qu'on peut regrouper l'ensemble des PAEF réalisés des interventions en agroenvironnement et effectivement, on y fait référence dans la réponse au bilan de l'an 3 du groupe de travail en environnement valorisé qu'on a déjà eu l'occasion d'aborder, mais on fait le décompte plus particulièrement des PAEF qu'on a réussi à recenser comme ayant été réalisés.

45 Finalement, on a aussi le régime scientifique pour les distances séparatrices, alors le rapport du comité d'experts déposé au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Marcel Landry, le 12 janvier 1996.

50 Et finalement, on demandait aussi les bases scientifiques retenues par l'établissement des distances séparatrices. Le rapport de la commission parlementaire, alors c'est la Commission de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le rapport du 8 mai 1997.

Merci madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

55 Merci. Monsieur Robitaille?

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

60 Bonjour madame la Présidente. Alors j'ai déposé au secrétariat deux (2) documents. Le premier étant le tableau qui résume l'évolution des contributions et des indemnités versées dans les programmes porcelet et porc à l'engraissement. Donc on retrouve là-dessus la contribution des producteurs agricoles et les compensations reçues depuis l'historique du programme. Alors ça a été déposé.

65 Et à la question d'un citoyen à Saint-Hilarion concernant les strates en production porcine, alors j'ai remis au secrétariat deux (2) tableaux et avec une note concernant l'aspect confidentialité de certaines informations sur lesquelles vous aurez à statuer sur lequel des deux (2) tableaux finalement on rend disponible.

70 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

75 Docteur Larouche, est-ce que vous avez des documents à déposer ou des questions?

PAR M. LÉON LAROUCHE:

On a déposé hier les documents.

80 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va, donc aucun document.

Monsieur Fortin, ministère de l'Environnement, bonjour.

85

PAR M. PIERRE FORTIN:

90 Bonjour madame la Présidente. On a quelques réponses à vous fournir, notamment à deux (2) questions qui avaient été posées à Saint-Hilarion.

90

Une qui concernait, vous nous aviez demandé de vérifier s'il existait des études concernant la dévaluation des résidences par rapport à l'établissement de porcheries. À notre connaissance et avec les recherches qu'on a faites, notamment via notre Direction des études économiques, on n'a pas d'étude qu'on a retrouvée qui faisait une démonstration ou qui abordait ce sujet-là.

95

Une autre question concernait le Règlement sur les résidences isolées, on voulait savoir la distance de la fosse septique. Donc une fosse septique doit être à l'extérieur de la bande riveraine, et le champ d'épuration à quinze mètres (15 m) des cours d'eau.

100

Maintenant, on a également deux (2) autres réponses à vos interrogations d'hier soir concernant notamment la municipalité de Saguenay.

PAR LA PRÉSIDENTE:

105

Madame Tremblay, bonjour.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

110

Bonjour madame la Présidente. On nous a demandé hier le calcul, le dépôt du calcul de la municipalité de la Ville de Saguenay. Vous savez que Ville de Saguenay est issue de la fusion de quatre (4) municipalités.

115

La première municipalité, Ville La Baie, avant fusion, était à moins quatre virgule neuf kilo par hectare (-0,49 kg/ha), donc pas en surplus.

Laterrière était à deux point un kilos (2,1 kg/ha) en surplus.

Chicoutimi, à trois virgule neuf kilos (3,9 kg/ha) en surplus.

120

Canton Tremblay, moins deux virgule huit (-2,8 kg/ha), était pas en surplus.

Shipshaw, moins six virgule sept (-6,7 kg/ha).

125

Et Jonquière, plus trois virgule trois (3,3 kg/ha).

Et Lac-Kénogami était à zéro (0 kg/ha).

130 Donc l'addition de tout ça fait zéro virgule deux (0,2 kg/ha) qui fait à la marge, mais la norme, la règle était zéro (0kg/ha), c'était à zéro virgule deux (0,2 kg/ha), donc c'est pour ça que Ville Saguenay est en surplus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

135 Merci.

PAR M. PIERRE FORTIN:

140 J'aurais une précision supplémentaire ou un commentaire à ajouter!

Donc avant le règlement, pour qu'une municipalité dans la région puisse tomber en surplus, il fallait qu'elle ait au-delà de vingt kilogrammes (20 kg/ha) de phosphore. Le nouveau règlement, lui, a ramené ça à zéro (0 kg/ha).

145 Donc évidemment, la formule théorique qu'on a expliquée hier, elle donne les résultats qu'on a.

150 Et je voulais aussi rappeler à la Commission qu'avec la nouvelle approche où on aura la gestion ferme par ferme, le concept de municipalité en surplus, comme je l'ai expliqué hier, il n'existera plus, en fait, parce que là, on va faire la gestion ferme par ferme.

PAR LA PRÉSIDENTE:

155 Et il n'existera plus après juin...

PAR M. PIERRE FORTIN:

Après la période de transition, jusqu'en juin 2004.

160 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

165 La deuxième question qui avait été posée hier, c'était les quatre-vingt-deux (82) plaintes reçues à la Direction régionale entre 97 et 2002, combien de ces plaintes-là concernaient des odeurs.

170 Treize (13) plaintes sont identifiées pour odeurs, c'est-à-dire vingt-trois pour cent (23 %) des plaintes. Par contre, il y a six (6) plaintes d'épandage pour lesquelles il y a un lien avec les odeurs, et deux (2) plaintes de présence d'animaux morts qui emmènent aussi des odeurs, pour

un total de vingt-cinq pour cent (25 %) des plaintes qu'on a eues dans la région qu'on peut intégrer dans le volet odeurs.

175

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci. Monsieur Nadeau.

180

PAR M. JEAN NADEAU:

Bonjour madame la Présidente. Je n'ai pas de dépôt de document ou encore de réponse à des questions, mais il y a des choses qui s'en viennent.

185

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Monsieur Lafond.

190

PAR M. RENÉ LAFOND:

Bonjour madame la Présidente. Je veux juste signaler à la Commission que suite aux audiences de Carleton où il y avait eu une demande pour des rapports qui étaient intéressants pour la Commission, qu'un rapport sur un indice d'intégrité biotique pour évaluer les impacts des activités agricoles sur la faune aquatique est sur le point d'être déposé à la Commission.

195

Et que par ailleurs, un rapport qui est en préparation sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats est en préparation et sera déposé à la Commission au début de janvier, lors du retour de la Commission en audience.

200

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, je vous remercie.

Alors voilà qui met fin à cette période de dépôt. Oui monsieur Fortin!

205

PAR M. PIERRE FORTIN:

Excusez-moi, est-ce que vous souhaiteriez qu'on dépose le bilan phosphore de la Ville de Saguenay?

210

PAR LA PRÉSIDENTE:

Certainement.

215

PAR M. PIERRE FORTIN:

Avec le détail des calculs, ça va peut-être intéresser les gens. Donc on le dépose officiellement.

220 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

225

**PÉRIODE DE QUESTIONS
RAYMOND BOUCHARD**

230 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors donc maintenant on va procéder avec les citoyens inscrits au registre! Alors la première personne est monsieur Raymond Bouchard qui est producteur de porcs. Bonjour monsieur Bouchard.

235 **PAR M. RAYMOND BOUCHARD:**

Bonjour madame la Présidente, bonjour messieurs les Commissaires! J'aurais, madame la Présidente, j'ai un petit éclaircissement au sujet des questions d'abattage qui se fait au Saguenay-Lac-Saint-Jean, si vous me permettez que je vous donne quelques chiffres!

240

L'abattoir qui abat des porcs ici au Saguenay-Lac-Saint-Jean!

245

Donc pour ce qui est de l'abattoir du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui abat des porcs actuellement, je vous donnerai pas le chiffre exact exact, là, mais huit mille sept cent cinquante (8750) par année, approximativement.

Et parmi ces porcs, il y en a cent (100) environ par semaine qui partent du Saguenay-Lac-Saint-Jean et soixante (60) qui viennent de l'extérieur.

250

Pour ce qui est de la production de porcs au Saguenay-Lac-Saint-Jean avant la venue du projet de Nutrinor, on produisait environ entre vingt et un mille (21 000) et vingt-deux mille (22 000) porcs par année, donc si on ajoute Nutrinor, à peu près à vingt-deux-vingt-trois mille (22 000-23 000), on va se ramasser à quarante-trois-quarante-quatre (43 000-44 000), dans ces chiffres-là, après une année complète de production de Nutrinor.

255

Donc c'est un peu les éclaircissements que je voulais vous donner.

Au sujet de ce qui a été dit hier au point de vue de la santé, j'aurais peut-être une suggestion, madame la Présidente, à vous faire, juste une petite suggestion.

260

On devrait séparer la salle en deux (2), les producteurs de porcs d'un côté, parce que vous allez tous tomber malades! C'est regrettable de vous le dire, mais vous allez tous tomber malades.

265 Au sujet aussi de ces "ites" puis de ces "ates" qui ont été dits, au sujet de ces maladies-là, est-ce qu'on a des résultats de maladies qui peuvent être perçues à quelque endroit que ce soit, dans une pulperie, dans une aluminerie, dans un édifice du gouvernement à dix-douze (10-12) étages où l'air est contaminé, même la salle ici est contaminée, peut-être qu'on devrait pas se toucher parce qu'on va tous tomber malade!

270 Donc est-ce qu'il y a des chiffres de sursis qu'on pourrait me dire, c'est aussi dangereux ailleurs que dans une porcherie ou en agriculture?

PAR LA PRÉSIDENTE:

275 Docteur Larouche.

PAR M. LÉON LAROUCHE:

280 Je crois que nous avons déjà parlé pas mal de cette situation hier. Les faits qui ont été rapportés dans les porcheries, d'abord je dois situer tout de suite, au niveau québécois, il y a pas d'étude de santé actuellement disponible par rapport à l'exposition des populations en général, par rapport à l'exposition aux polluants d'origine agricole.

285 Donc actuellement, on n'a pas de donnée disponible.

Des données environnementales par contre signalent des pollutions au niveau de cours d'eau qui sont prouvées, c'est-à-dire dans les cours d'eau plus au sud du Québec, que la pollution varie et progresse de l'amont vers l'aval dans plusieurs cours d'eau, et cette pollution est d'origine agricole, pollution par les bactéries, des microorganismes, les nitrates, les nitrites.

290 Alors concernant les études de santé des travailleurs des fermes porcines, par rapport à d'autres types de travailleurs, nous n'avons pas encore d'étude disponible là-dessus. Ce dont nous vous avons parlé hier, ce sont des risques potentiels que peuvent courir les agriculteurs ou des populations voisines.

295 À l'heure actuelle, nous n'avons pas intervenu parce qu'il n'y a pas eu de risques plus élevés dans ces environnements qu'ailleurs dans d'autres situations de d'autres environnements industriels.

300 Alors c'est le principe de précaution finalement qu'on a énuméré hier et qu'on a avancé devant vous, et on vous dit, voilà, les productions animales peuvent représenter, dans le domaine, bon, de la pollution de l'eau, tel ou tel risque, peuvent présenter dans le domaine de la pollution de l'air tel et tel risque, bon, et il y a les odeurs finalement, on a terminé là-dessus.

305

Alors c'est le principe de précaution qui nous dit que si on finit par en rajouter et qu'on en met et qu'il y a pas de contrôle, eh bien, on va finir par avoir des problèmes de santé quelque part. Mais c'est le principe qu'on a énoncé, c'est un principe de précaution qui vous dit, il faut limiter les expositions à ces polluants et surtout en contrôler la source.

310

Est-ce que ça satisfait, madame la Présidente?

PAR LA PRÉSIDENTE:

315

Monsieur?

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

320

Bien, quand on nous traite de pollueurs, ça, j'aime moins ça. On n'est pas plus pollueurs que d'autres.

PAR LA PRÉSIDENTE:

325

Juste un moment monsieur Bouchard, monsieur Dumais aimerait poser une question.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

330

Docteur Larouche, vous savez sans doute que dans le débat de la production porcine, il y a beaucoup de discussions à savoir si la production sur litière serait préférable à la production sur lisier.

335

Quant à l'atmosphère dans les porcheries et la qualité de l'air, savez-vous si des études ont comparé la qualité de l'air dans le cas d'une porcherie dont l'élevage se fait sur litière et une porcherie dont l'élevage se fait sur lisier?

PAR M. LÉON LAROUCHE:

340

Je n'ai pas vu, je pense que les rapports de monsieur Cormier ne précisait pas – il a parlé de contamination de l'air dans les porcheries et dans d'autres activités agricoles, mais je ne crois pas qu'il ait comparé entre, en tout cas, moi, je n'ai pas perçu qu'il avait comparé entre la pollution atmosphérique associée à la production sur litière solide ou associée à la litière liquide.

PAR LA PRÉSIDENTE:

345

Monsieur Bouchard.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

Ma deuxième question sera au ministère de l'Environnement, monsieur Fortin!

350

Au sujet des surplus de fumiers qui existent dans la Ville Saguenay, vous avez dit hier soir que les boues usées des papetières et les boues usées des Saguenéens n'étaient pas comprises là-dedans. Donc moi, c'est peut-être une solution que je vous apporterais, une question aussi en même temps!

355

Est-ce qu'il serait pas possible de regarder à l'effet que les boues usées des papetières soient remises où elles sont prises, c'est-à-dire dans le bois, et les boues usées des villes soient étendues sur les gazons des citoyens?

360

Automatiquement, ça générerait des fertilisants au lieu de voir le petit camion blanc et vert qui se promène et qu'après ça, ils mettent une petite pancarte, dans nos villes ça réglerait probablement une partie du problème, est-ce que ça serait possible?

PAR LA PRÉSIDENTE:

365

Monsieur Fortin, si on avait pris en compte ces boues-là, est-ce qu'on aurait eu des résultats supérieurs à ceux que madame Tremblay nous a fait part?

PAR M. PIERRE FORTIN:

370

Oui évidemment, parce que là, ça rajoute une quantité de phosphore.

La formule qui a été retenue, quand je reviens toujours au comité de 98, c'est un comité où les intervenants dont l'UPA avaient accepté cette formule avec toutes ses imperfections.

375

Maintenant, dans la réalité, avec la gestion ferme par ferme, lorsqu'il y aura épandage pour une ferme donnée de matières résiduelles fertilisantes, lui, il est pris en compte dans le plan agroenvironnemental de fertilisation, mais pour disposer des matières résiduelles fertilisantes, le producteur doit disposer également d'un plan agroenvironnemental de valorisation des matières résiduelles fertilisantes. Et là évidemment, le producteur est libre de recevoir ou non une certaine quantité de ces boues.

380

PAR LA PRÉSIDENTE:

385

Mais au total de ses utilisations, il devra disposer des terres suffisantes pour appliquer les fertilisants qu'il aura choisis?

PAR M. PIERRE FORTIN:

390

Il aura, dans la gestion ferme par ferme, il devra fournir la superficie nécessaire pour l'épandage de ces matières-là.

395 Évidemment ce qu'il faut rappeler aussi, ce que ça représente en termes d'importance, les MRF, c'est deux pour cent (2 %) des matières fertilisantes épandues sur nos terres agricoles, donc c'est très très très peu.

PAR LA PRÉSIDENTE:

400 D'accord. Oui, monsieur Beauchamp, et je reviendrai avec la suite!

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

405 Quand un producteur épand du fumier sur un sol agricole, est-ce que ces fumiers-là sont caractérisés?

405 Est-ce qu'il y a une analyse préalable des lisiers ou des fumiers qu'on épand?

PAR M. PIERRE FORTIN:

410 Vous parlez des matières résiduelles ou des fumiers?

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

415 Je parle des fumiers.

PAR M. PIERRE FORTIN:

420 OK. Les fumiers sont caractérisés. Le producteur doit avoir, fait faire un relevé de son échantillonnage.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

425 Si un agriculteur veut épandre sur ses terres des boues de papetières ou des boues d'usines d'épuration municipales, est-ce que la même caractérisation est exigée?

PAR M. PIERRE FORTIN:

430 Oui. Et d'ailleurs, il existe des critères, attendez un petit peu, oui, oui, il y a toute une mécanique assez complexe. J'essaie de trouver!

On a ici un petit dépliant qui renseigne sur les MRF communément appelés, dans lequel aussi on fait mention des critères – ah, je l'ai ici!

435 Donc oui, la matière résiduelle fertilisante est caractérisée...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

440 Elle est caractérisée par qui? Parce que sur la ferme, elle est caractérisée par l'agronome, est-ce que les matières résiduelles des villes sont caractérisées par les villes et est-ce que les matières résiduelles des papetières sont caractérisées par les papetières? Ou si c'est la charge de l'agronome de les caractériser?

PAR M. PIERRE FORTIN:

445 Les producteurs de MRF sont obligés de caractériser ces boues-là à chaque fois.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

450 Et est-ce que ces producteurs de MRF, je sais pas ce que ça veut dire...

PAR M. PIERRE FORTIN:

Matières résiduelles fertilisantes.

455 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

D'où qu'elles soient, des boues des municipalités ou des boues de papetières?

PAR M. PIERRE FORTIN:

460 Exactement.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

465 Alors c'est à eux de les caractériser à chaque fois?

PAR M. PIERRE FORTIN:

470 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

475 Bon, est-ce qu'à votre connaissance, ces matières sont compatibles avec la production agricole?

C'est parce que la question que vous posez a été posée ailleurs, des gens venant dire, ces boues-là n'ont pas d'affaire sur les terres agricoles, elles peuvent contenir des polluants ou des résidus de métaux lourds, etc. C'est pour ça que je vérifie qui fait les choses, vous êtes d'accord?

480

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

À cent cinquante pour cent (150 %).

485 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Ça marche, allez-y.

PAR M. PIERRE FORTIN:

490

Excusez?

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

495

Qui les caractérise, et est-ce que la caractérisation, les résultats qu'on vous donne vous montrent que cela est compatible ensuite avec un épandage agricole, compte tenu des plantes qui pousseront, etc.?

500

Au fond, est-ce qu'il y a là des résidus de métaux lourds qu'on ne retrouverait pas dans les fumiers ou dans les lisiers et qui se retrouveraient dans les boues municipales ou dans les boues des papetières?

PAR M. PIERRE FORTIN:

505

Oui, il y a certains résidus, mais c'est pas des teneurs élevées qui viennent compromettre le plan de fertilisation.

510

Et l'agronome, quand il l'inclut dans son PAEF, bien, tient compte également de la valeur fertilisante que ça procure.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Mais les métaux lourds résiduels se ramassent où?

515

PAR M. PIERRE FORTIN:

Sur le sol.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

520

À long terme, est-ce qu'ils s'en vont dans l'eau ou est-ce qu'ils restent dans le sol?

PAR M. PIERRE FORTIN:

525 Là, je pourrais pas – regardez, il y a une étude qui a été faite par le ministère de la Santé
qui démontrait qu'un individu qui était exposé pendant, je vous le dis de mémoire, là, mais l'ordre
de grandeur, c'est à peu près ça, pendant une quarantaine d'années, qui serait élevé sur la
ferme, qui aurait consommé l'ensemble des légumes, de la viande d'animaux, qui auraient
530 grandi sur la ferme, qui aurait mangé les légumes qui sont produits sur la ferme dans laquelle
aurait mis des doses importantes de matières résiduelles fertilisantes, bref, il y a une étude qui
dit qu'il y a un certain risque, mais ça, c'est une étude, les hypothèses sont très extrémistes...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

535 Il y a eu une évaluation de risque pour l'individu qui vit sur la ferme, je vous demande,
avez-vous les mêmes garanties, au fond, à l'égard de l'eau que les intervenants dans l'audience
exigent à l'égard des fumiers?

540 Les gens viennent à l'audience et disent, êtes-vous sûr que ça donne pas des nitrates ou
que ça enrichit pas les cours d'eau, je vous demande les résidus, les métaux lourds des MRF,
avez-vous des garanties que ça se retrouve pas dans l'eau? C'est juste ça.

545 Il y a eu une évaluation de risque pour les utilisateurs, les agriculteurs et ceux qui
mangent les légumes, donc ça rentrerait pas dans la chaîne alimentaire, est-ce que ça se
ramasse dans le système hydrique?

PAR M. PIERRE FORTIN:

550 Si vous me le permettez, on pourrait appeler un expert chez nous qui, lui, sa spécialité,
c'est les matières résiduelles fertilisantes en milieu agricole. On pourrait l'appeler par téléphone,
comme on a fait dans les autres, et on pourrait lui demander toute la chimie des sols ou
comment sur la terre agricole, les matières résiduelles sont épandues, de quelle façon, quels
sont les résidus qu'on peut y retrouver. On pourrait le rejoindre dans les minutes qui viennent.
Parce que c'est une spécialité, là, je voudrais pas dire de faussetés.

555 Si vous me le permettez aussi, il y aurait monsieur Bouchard qui pourrait vous
commenter l'étude que je vous parlais, Serge Bouchard du ministère de l'Environnement!

560 On a déjà déposé à la Commission les questions et réponses sur la valorisation des
MRF, donc ça, ça a déjà été déposé, et on avait profité, à ce moment-là, pour déposer une
comparaison entre les lisiers, fumiers et les MRF, c'est-à-dire les principaux composants avec
comment ça peut se comparer d'un lisier à l'autre.

565 Mais celui qui est compétent pour discuter en la matière, c'est le spécialiste chez nous,
Marc Hébert.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

570 Le système téléphonique marche pas! Il y a un système téléphonique, mais il y avait un système de sémaphore qui disait que!

PAR M. PIERRE FORTIN:

575 Ou regardez, je pourrais prendre en note la question et je pourrais communiquer avec monsieur Hébert, puis on vous fournira une réponse.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

580 On le prendra en délibéré. Mais déposez s'il vous plaît l'avis de santé auquel vous référiez tantôt sur les risques d'ingestion.

PAR M. PIERRE FORTIN:

585 Je pense que monsieur Bouchard a une information additionnelle là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Bouchard, je vous invite à vous asseoir. Bonjour.

590 **PAR M. SERGE BOUCHARD:**

595 Bonjour madame la Présidente. Simplement, tout à l'heure il y avait des questions concernant évidemment les caractéristiques des MRF par rapport aux mêmes caractéristiques dans le cas des déjections animales, simplement pour mentionner à la Commission que dans la revue "Vecteur environnement, volume 34 numéro 1, de janvier 2001", il y avait un article, le titre est assez long, je vais le lire lentement: "Portrait de la valorisation agricole des matières résiduelles fertilisantes au Québec, partie 2, contenu en éléments fertilisants et qualités environnementales", c'est un document qui a été fait par trois (3) personnes, Hugues Carbonneau, Marc Hébert qui est le spécialiste chez nous et monsieur Alfred Jaouich, si je
600 prononce bien son nom!

605 On retrouve – évidemment j'en ferai pas la présentation – mais on retrouve là-dedans des tableaux qui comparent des biosolides de papetières, municipaux, il y en a différentes sortes, avec des lisiers de porc, des fumiers de bovin, fumiers de volaille, les engrais minéraux commerciaux et un certain nombre d'autres éléments, et là, on fait la tournée de tous les métaux considérés comme étant à risque, arsenic, cadmium, cobalt, chrome, cuivre, mercure, molybdène, nickel, plomb, sélénium, zinc, on fait le tour de d'autres éléments...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

610 De quoi rassurer le monde!

PAR M. SERGE BOUCHARD:

615 Et dans certaines mesures, rapidement je constate que dans certains cas, il y a certains métaux où on en retrouve plus dans les lisiers qu'on en retrouve dans les MRF conventionnels. Mais de toute façon, tous les chiffres sont contenus dans ça, donc ça pourrait éclairer la Commission de prendre connaissance de cet article-là.

620 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

On a pris note de la référence.

PAR LA PRÉSIDENTE:

625

Vous déposez le document, monsieur Bouchard? Il est déjà déposé, d'accord!

PAR M. PIERRE FORTIN:

630

Il y a madame Tremblay qui pourrait rajouter, puis j'ai trouvé la réponse à votre question, qui était dans le pamphlet, mais ça en fait tellement!

PAR LA PRÉSIDENTE:

635

Madame Tremblay.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

640

Si vous êtes intéressés que je vous parle un peu des matières résiduelles fertilisantes qui sont épandues dans la région ici, on a des boues municipales, des boues de papetières et des cendres. On émet à chaque année plus de cent soixante (160) certificats d'autorisation pour l'épandage de matières résiduelles fertilisantes.

645

Et les quantités qui ont été épandues lors de la dernière année sont pour les boues de papetières quatre-vingt-quatre mille tonnes (84 000 t) qu'on a épandues sur cinq mille hectares (5000 ha).

650

Les boues municipales, neuf mille deux cents tonnes (9200 t) sur quatre cents hectares (400 ha). Je vais ralentir le débit pour monsieur Beauchamp!

655

Et les cendres, neuf mille cinq cents tonnes (9500 t) sur quatre cents hectares (400 ha).

Et avant d'émettre un certificat d'autorisation pour chaque parcelle de terre sur laquelle ce sera épandu, un agronome nous soumet un plan agroenvironnemental de fertilisation qui est basé sur la caractérisation qui lui a été fournie par le générateur de matières résiduelles fertilisantes.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

660 Et ces hectares sur lesquels on les épand sont des hectares de terres agricoles?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

665 C'est dans la plupart des cas des hectares de terres agricoles, mais on en a utilisé ici dans la région, dans le cadre du Programme de stabilisation des berges, suite au déluge, où on a eu beaucoup de travaux de végétalisation à faire, on en a utilisé dans ces cas-là et aussi au niveau de la construction de l'autoroute sur la végétalisation, mais c'est en majorité sur des terres agricoles.

670 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

675

Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

680 Mais si on se rapproche de la question que posait monsieur Bouchard. Monsieur Bouchard demandait: est-ce que ces boues-là pourraient être recyclées, dans le cas des boues de papetières, dans les forêts, et dans le cas des boues municipales, sur le territoire des municipalités?

685 Est-ce que ces résidus-là pourraient être recyclés dans ces deux (2) aires-là?

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

Sur les terrains des citoyens.

690

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

695 En ce qui concerne les boues de papetières dans la forêt, est-ce que les forestiers utilisent la fertilisation en forêt, ça, je le sais pas. Je sais qu'après une coupe forestière, il y a de la scarification et je pense que la fertilisation se fait de cette façon-là, mais là, je le sais pas, madame la Présidente.

700 Et dans les municipalités, si effectivement les municipalités avaient besoin de fertilisation, effectivement elles pourraient utiliser les boues qu'elles produisent, basé sur un plan agroenvironnemental de fertilisation pour tester.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

705 Mais en sous-question, la question de monsieur Bouchard était reliée sans doute au fait que des fertilisants sont utilisés sur les terrains des résidents dans les villes, est-ce que les boues pourraient être recyclées sur ces terrains-là?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

710 Madame Fleury me disait que Ville Saguenay a fait un projet pilote où ils ont fait du compostage de leurs boues qu'ils ont ensuite distribuées aux citoyens qui étaient intéressés à fertiliser leur terrain.

PAR LA PRÉSIDENTE:

715 Moi, je vais revenir avec la question que j'ai laissée en suspens quand j'ai cédé la parole à monsieur Beauchamp!

720 Dans la mesure où au Saguenay on est en surplus, et que là, on va procéder au bilan de phosphore, est-ce qu'il y aurait pas justement une tendance à l'avenir à privilégier les déjections animales, les fumiers ou les déjections animales comme fertilisants plutôt que justement ces boues de papetières ou les boues des municipalités, provenant des municipalités?

725 Est-ce que c'est un risque que l'on peut voir poindre, parce que ce sont les agronomes qui vont préparer les plans de fertilisation, est-ce qu'on peut penser, présumer que c'est la conséquence qui pourrait se produire et là, créer un problème quant aux boues des autres activités économiques?

PAR M. PIERRE FORTIN:

730 Effectivement, je dirais, c'est un risque, parce que c'est un libre choix qui appartient au producteur. Un producteur animal qui a beaucoup de phosphore à épandre, c'est sûr qu'il va tout d'abord, par choix rationnel, commencer par le phosphore que son entreprise produit.

735 Puis évidemment, ça va poser un problème aussi sur qu'est-ce qu'on va faire par la suite avec les MRF, si la tendance se poursuit. C'est une problématique, une problématique qui est là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

740 Est-ce que vous avez une idée justement des quantités qui sont produites au Québec, un peu partout au Québec?

PAR M. PIERRE FORTIN:

745

Oui. Tantôt, je disais que c'était, en pourcentage, c'est deux pour cent (2 %) des matières résiduelles fertilisantes; en tonnage, je vais vous le trouver, je l'ai!

PAR LA PRÉSIDENTE:

750

Mais vous pourriez chercher l'information et nous la fournir ultérieurement!

PAR M. PIERRE FORTIN:

755

Oui. On me dit que dans le rapport qu'on a déposé tout à l'heure, le chiffre est dedans, le tonnage, en quelques millions de tonnes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

760

Parfait, je vous remercie.

PAR M. PIERRE FORTIN:

765

Si vous voulez, concernant votre question, monsieur Beauchamp, je pourrais juste vous lire un extrait du document, ça pourrait peut-être répondre aussi à la préoccupation de monsieur Bouchard.

770

Donc dans le document en question que j'invite les gens à consulter, parce que c'est un document qui est très bien fait, il est très court, il pose des questions, questions-réponses sur l'ensemble des matières résiduelles fertilisantes.

Une des questions, la question 7, on demande: est-ce que l'épandage des résidus peut contaminer l'eau des puits? Je vais lire rapidement:

775

"L'Institut national de la santé publique du Québec, dans une récente modélisation des risques, a estimé que l'épandage répétitif de MRF n'est pas susceptible de causer une contamination significative de l'eau souterraine par des contaminants, tels que le cadmium et les dioxines et furannes.

780

"Pour ce qui est de la contamination de l'eau souterraine par les nitrates, l'approche préventive consiste à éviter la surfertilisation par la participation obligatoire d'un agronome responsable du plan de fertilisation et le respect de zones tampons autour des puits."

Et finalement, quant à la question des pathogènes:

785

"Le risque est également très faible lorsque les pratiques d'épandage prescrites sont respectées."

790 Et évidemment, ça continue, là. On n'a d'ailleurs pas relevé de cas de contamination de l'eau par suite de l'épandage de MRF, etc.

PAR LA PRÉSIDENTE:

795 Merci. Ça va monsieur Bouchard?

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

800 Madame la Présidente, si c'est un problème inquiétant, ces autres fertilisants, pourquoi est-ce qu'on réglerait pas le problème tout de suite? Donner à l'agriculture ce qui est à l'agriculture, les boues usées des villes les donner aux villes, les papetières, les donner aux papetières, on n'aurait pas de problèmes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

805 Je vous invite à venir nous le dire quand on reviendra dans votre région!

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

810 J'aurais une deuxième question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

815 Allez-y. C'est pas une troisième par exemple, on me signale que c'est peut-être une troisième?

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

C'est une sous-question.

820 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il y a pas beaucoup de personnes, je vais vous autoriser.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

825 Vous êtes bien gentille, merci beaucoup.

830 Ça s'adresserait à monsieur Fortin. Est-ce que le ministère de l'Environnement, madame la Présidente, c'est à vous que je dois m'adresser, a déjà fait des études pour évaluer le taux de pollution avec fertilisants, pesticides, tout le kit, qu'un terrain de golf peut produire?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Fortin.

835

PAR M. PIERRE FORTIN:

On n'a pas ici la réponse. Je ne penserais pas.

840

Je sais que les terrains de golf sont soumis à des règles quand même assez strictes concernant l'utilisation des pesticides.

Par contre, à ma souvenance, on n'a pas d'étude au ministère là-dessus, mais on pourrait vérifier.

845

PAR LA PRÉSIDENTE:

S'il vous plaît.

850

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

Merci madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

855

Merci monsieur Bouchard.

860

RODRIGUE MORIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Rodrigue Morin qui est producteur de porcs. Bonjour.

865

PAR M. RODRIGUE MORIN:

Bonjour. Avant de poser ma question, je sais pas si on a le droit à un préambule?

870

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je préfère que non.

PAR M. RODRIGUE MORIN:

875

C'est parce qu'il faut situer le contexte aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

880 Si ça nous permet de bien comprendre votre question, oui, mais je veux pas un trop long préambule. Je veux pas que ce soit une opinion, en d'autres termes.

PAR M. RODRIGUE MORIN:

885 C'est pas une opinion, c'est absolument pas une opinion.

Il y a plusieurs producteurs qui peuvent être dans la même situation. Maintenant, dans mon cas, il s'est passé des choses, la question, c'est le moratoire évidemment qui a fait ça, mais moi, je tiens à le régler.

890 Je suis arrivé ici en 93 avec mon épouse. Actuellement, on a quatre cent trente (430) truies en production, puis on en fait une bonne partie à l'engraissement. Et puis le pourquoi qu'on est venu dans la région s'établir, c'était pour mettre en marché notre production de porcs, puis en plus, on fait un peu de poulet de grain. Donc si je suis ici en production, c'est strictement
895 pour mettre en marché tout ce que je fais.

Alors dans ça, dans cette ligne de pensée là, actuellement on produit des porcs sans médicament, sauf la partie de cinq kilos (5 kg) à douze kilos (12 kg), et puis pour les poulets de grain évidemment, c'est non plus aucun médicament, puis l'alimentation est à cent pour cent
900 (100 %), il y a rien d'autre, il y a pas de sous-produits animaux. Parce qu'évidemment, nos clients, actuellement on a à peu près six mille (6000) clients qui achètent des produits, c'est directement au consommateur.

Maintenant, la problématique que j'ai actuellement, pour être capable de produire un porc
905 sain dans des bâtisses où est-ce qu'on peut opérer d'une façon intelligente, il y a un point auquel on fait face parce qu'en 2001, on a dû, avec le vétérinaire, pour être sûr qu'on n'ait pas de contamination extérieure au niveau des maladies, s'assurer que nos truies de remplacement soient mises à l'extérieur de notre entreprise.

910 On a tenté, on l'a essayé évidemment de les rentrer dans l'opération, les truies de remplacement, à partir de cinq kilos (5 kg), et ça a bien fait. Excepté que le problème, c'est qu'étant donné qu'on n'a pas droit de plus que trois cent quarante-trois (343) unités animales sur la ferme, ça prenait trop de place, puis dû au fait qu'il y a énormément de sélection, il faut en mettre le double presque.

915 Donc à ça, on a, conjointement avec mon vétérinaire, pris la décision de les mettre sur une autre ferme qui est à deux point cinq kilomètres (2,5 km). Entre les deux (2), entre le moment où est-ce qu'on a commencé, on a commencé à faire ça, à les mettre ailleurs, et puis au moment où est-ce qu'on devait avoir notre C.A. là-dessus, il s'est passé qu'évidemment le
920 moratoire est arrivé.

925 Alors aujourd'hui, la problématique que j'ai, puis c'est pour ça que je pose la question, à savoir, est-ce que vous pouvez nous aider, j'aimerais bien que vous la reteniez bien comme il faut celle-là, parce que c'est très important! Je connais dans la province de Québec quatre (4) individus qui sont dans la même situation que moi.

930 Alors là, après avoir travaillé fortement avec le ministère de l'Environnement à Jonquière, on en est venu quand même à une entente très valable. Eux autres, je pense qu'ils ont fait tous leurs devoirs, puis ils m'ont laissé toute la latitude possible pour pouvoir régler la situation, excepté que les contraintes dans le Blue Book de l'Environnement, c'est pas marqué, on peut pas, à cause du moratoire, il y a aucune flexibilité.

935 Mais la survie de notre entreprise, quand j'ai commencé en 93, on avait dessein d'avoir cent quarante-trois (143) truies, puisqu'on avait le droit d'en mettre cent quarante-trois (143), puis avec l'engraissement.

940 Mais tous les changements qui sont arrivés, à cause que dans le porc, on est sur un marché mondial, on est arrivé à ne pas être capable de penser d'être en entreprise avec seulement cent quarante (140) truies. Donc à ce moment-là, c'était pas de gaieté de cœur, mais on a monté à deux cent quarante (240) truies, puis après ça, bien, on a remonté encore, parce qu'évidemment, on pouvait pas faire autrement.

Alors ça, c'est le point final là-dessus!

945 Alors donc là, actuellement, depuis quatre (4) mois, je n'achète plus de jeunes truies de remplacement. Alors le troupeau de quatre cent trente (430) truies que j'ai droit, je peux pas rentrer de truies. Alors ça va descendre jusqu'au moment que le moratoire, si moratoire est éteint au mois de juin 2004.

950 Alors la question est celle-ci, c'est: comment je fais pour être capable de pouvoir garder mon nombre de truies à quatre cent trente (430) truies en n'ayant pas de quarantaine?

955 J'en avais trouvé une, c'était idéal, c'était une ferme qu'il y avait plus de bovin dedans, je les mettais dedans tout simplement, puis ça faisait numéro un, mais là, j'ai pas le droit de les mettre dedans. Alors qu'est-ce que je fais?

PAR LA PRÉSIDENTE:

960 Est-ce que vous êtes dans une ZAL, monsieur?

PAR M. RODRIGUE MORIN:

Oui. C'est ce qu'ils disent.

965 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Tremblay ou monsieur Fortin?

970 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Oui, regardez, donc il s'agit d'un cas d'un producteur qui a un certain nombre d'unités animales autorisé et il en aurait besoin de plus par rapport au cheptel qui a été autorisé.

975 Et comme il y a un moratoire et que j'ai cru décoder que la ferme en question était dans une ZAL, donc le producteur peut difficilement augmenter son troupeau.

980 Bon, c'est sûr que c'est le moratoire, malheureusement c'est un cas, tous les cas sont importants, mais c'est une des contraintes malheureuses de l'imposition d'un moratoire. Le but du moratoire était de se donner un temps d'arrêt pour tenter de trouver des solutions et évidemment, la règle veut qu'on peut pas, c'est l'application du moratoire.

Je sais pas si madame Tremblay avait d'autre chose?

985 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Bien, je peux pas rajouter beaucoup d'autre chose que monsieur est arrivé, le moratoire est en vigueur, s'il y avait pas de moratoire, la proposition qu'il nous fait d'installer un nouvel établissement serait acceptable. Mais pour l'instant, avec le moratoire, on ne peut recevoir la demande et la traiter et émettre un certificat d'autorisation.

990

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc dans le cas de monsieur, aucune solution ne pourra être apportée avant juin 2004, c'est bien ça?

995

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Tant que le moratoire est en vigueur, effectivement c'est le cas.

1000 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Marquis.

1005 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

À ce sujet, est-ce qu'on pourrait savoir, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, combien il y a de demandes de certificat d'autorisation dans le domaine porcin qui sont bloquées, disons, reliées au moratoire actuellement?

1010 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Nous avons trois (3) demandes actuellement dont l'analyse est cessée parce que le moratoire est en vigueur.

1015 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Trois (3) demandes dans le domaine porcin uniquement?

1020 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Oui, effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1025 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1030 Monsieur Sanfaçon, j'aurais le goût de vous poser la question suivante! Quelles peuvent être les conséquences pour monsieur de justement devoir attendre jusqu'en juin 2004, si le moratoire est levé, pour trouver une solution à sa situation? Est-ce qu'il peut y avoir des conséquences sur sa production?

1035 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Merci madame la Présidente. Évidemment il y a des conséquences importantes.

1040 Les truies doivent être remplacées périodiquement, et l'introduction de nouveaux sujets dans un élevage est toujours une occasion où il existe un potentiel de contamination d'élevage. Il y a donc des mécanismes pour minimiser les risques de contamination.

1045 On parle de quarantaine, on parle aussi par exemple d'introduire les cochettes graduellement dans le microbisme de l'élevage pour faire leur immunité. Enfin, il y a différents mécanismes que les médecins vétérinaires connaissent pour minimiser les risques d'introduction de maladies lorsque des animaux nouveaux arrivent.

Et si on ne peut pas remplacer les vieilles truies, entre guillemets, bien, la productivité de l'élevage va diminuer. Il vient un temps où il va falloir les sortir et ça pose effectivement problème.

1050 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Marquis.

1055 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

C'est un petit peu difficile, parce que ma question s'adresse à monsieur Morin, là, pour comprendre un peu mieux.

1060 C'est-à-dire que vous semblez produire dans un créneau spécialisé, c'est-à-dire que vos porcs ne suivent pas le marché habituel, c'est-à-dire que vous avez probablement, je suppose, un protocole de production qui est particulier chez vous pour les besoins de consommateurs particuliers.

1065 Et à ce moment-là, si je comprends bien, ça vous empêche complètement d'acheter des truies ailleurs?

PAR M. RODRIGUE MORIN:

1070 Non. En fait, actuellement, nous autres, étant donné que ce problème-là est là, la possibilité de pouvoir continuer à mettre en marché nos porcs, pour l'instant, est mise de côté.

1075 Le point le plus important, c'est de faire en sorte que nos truies, qu'on ait notre quarantaine. Parce que toutes les autres avenues, on les a essayées, et puis on en est arrivé, ça n'a pas été le fruit, mettons, d'une soirée de discussions, ça a été très long, le processus.

1080 Actuellement, on est sur un projet pilote, bien ça, c'est dans le cadre de l'ISO 14 001, c'est le CSA Z 7771, c'est pour justement au niveau de l'environnement, il y en a quinze (15) au Canada. Nous autres, normalement, on devrait être en avril accrédité, mais en tout cas, selon les planifications.

1085 Puis dans ça, justement, nous autres, les porcs vont aller jusqu'à cent quinze kilos (115 kg)-carcasse. Actuellement, sur les douze mille (12 000) porcs qu'on produit, il y en a qu'on vend, la quantité que l'on vend aux consommateurs, c'est pas plus que quinze cents (1500) porcs par année actuellement.

1090 Excepté que si on veut vraiment, quand on parle de l'ISO 14 001, arriver à quelque chose qui se tient, il faut absolument que tout le "processing" total soit fait bien comme il faut, au niveau des eaux usées, au niveau de tout. Alors ça, c'est un processus qui est long.

1095 D'ailleurs, j'ouvre une parenthèse, au niveau du fumier, nous autres, ça fait quand même plusieurs années qu'on regarde pour faire un système de compostage, mais à toutes les fois qu'on en parle puis qu'on veut faire quelque chose, on est bloqué, parce qu'apparemment, bon, il y a telle chose qui peut pas fonctionner, ainsi de suite. Mais là, l'idée, c'est de toujours arriver à cadrer pour que notre clientèle soit satisfaite, c'est toujours ça l'affaire.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Mais vous me dites non, mais vous répondez oui, d'après ce que je comprends.

1100

C'est-à-dire qu'effectivement, vous êtes dans un créneau particulier, parce qu'autrement, vous achèteriez, vous pourriez acheter vos truies à l'extérieur sans problème.

C'est juste que l'orientation que vous avez prise actuellement, pour un créneau particulier, ne vous permet pas d'acheter les truies à l'extérieur?

1105

PAR M. RODRIGUE MORIN:

Oui, oui, je les achète à l'extérieur, puis je vais toujours les acheter à l'extérieur, si je suis capable. Parce que celui qui me fournit les jeunes truies, c'est correct.

1110

La seule chose, c'est qu'il faut être sûr que ces jeunes truies là respectent les normes qu'on s'est fixées. Il faut pas qu'il y ait de contamination. Tous les producteurs de porcs qui suivent bien leur affaire vont vous dire la même chose, c'est bien bien important.

1115

Dans les grosses entreprises qui se sont installées, ce qu'on appelle les mégaporcheres, ils l'ont leur système de quarantaine. La différence, c'est qu'un petit producteur peut pas rapidement en arriver à dire, bon c'est pas grave, ça, ça va coûter trois cent mille (300 000 \$), ça, ça va coûter quatre cent mille (400 000 \$), on le fait, puis on le fait, puis on le fait, puis il y a pas de problème!

1120

Dans une organisation familiale, quel que soit l'endroit dans la province de Québec, on a tous la contrainte économique. Actuellement depuis le moratoire, mon coût de production a monté de vingt-quatre pour cent (24 %). Puis là, il va remonter encore, parce que mon nombre de truies baisse. Alors là, c'est grave.

1125

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Je comprends pas.

1130

PAR LA PRÉSIDENTE:

Votre problème, c'est que vous avez pas d'espace pour permettre aux nouvelles truies d'être en quarantaine, c'est ça?

1135

PAR M. RODRIGUE MORIN:

C'est ça. Là, je vous réponds là-dessus, parce que je suis pas toujours le seul là-dedans, il y en a plusieurs comme ça.

1140

1145 C'est que là actuellement, mon C.A., j'ai le droit seulement à huit cent cinquante-sept (857) porcs en inventaire de vingt kilos (20 kg) à cent dix kilos (110 kg). Alors moi, si j'introduis des truies, j'en ai besoin de deux cent cinquante (250) à trois cents (300). Alors de cinq kilos (5 kg) jusqu'au moment où ce qu'elles sont prêtes. On les saillit à cent soixante kilos (160 kg) à peu près, alors ça prend de la place, ça.

En plus, il y a beaucoup de sélection. Alors je ne peux pas les laisser dans le troupeau qu'ils vont me handicaper au niveau du nombre de porcs sortis à l'abattoir, vous comprenez!

1150 Sur huit cent cinquante-sept (857) porcs, j'en ai, au pire aller mettons, au mieux aller, ça va être deux cents (200). C'est vingt-cinq pour cent (25 %) du troupeau, c'est rien que mon remplacement, ça a pas de bon sens.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1155 Mais moi, ce que je comprends pas, c'est que vous soyez obligé de les entrer chez vous en quarantaine à cinq kilos (5 kg)...

PAR M. RODRIGUE MORIN:

1160 Je veux pas le faire, ça. Il faut pas que je le fasse.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1165 Mais pourquoi vous pouvez pas les acheter comme ça, je comprends pas, excusez-moi!

PAR M. RODRIGUE MORIN:

1170 Acheter, acheter les truies?

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Oui.

1175 **PAR M. RODRIGUE MORIN:**

Bien, c'est parce qu'il faut que j'aie une quarantaine. Il faut que je les mette à part en attendant pour qu'elles s'acclimatent, puis ensuite, on va les mettre en production.

1180 Lorsque mon remplacement – parce que regardez, moi, actuellement, on sort huit (8) à dix (10) truies par semaine, puis on en rentre huit (8) à dix (10). Mais les huit (8) à dix (10) qu'on rentre, il faut qu'elles aient été acclimatées, ça prend deux (2) mois à les acclimater.

1185 Il faut qu'elles soient dans une bâtisse à part ou bien qu'on les introduise à cinq kilos (5 kg), on les fait croître jusqu'à grosse modo cent kilos (100 kg), puis de zéro (0 kg) à cent kilos (100 kg), bien, il en part facilement trente pour cent (30 %). Puis de cent kilos (100 kg) à cent soixante kilos (160 kg), il en sort un autre vingt pour cent (20 %).

1190 Alors donc, à ce moment-là, si je les laisse chez moi, de cinq kilos (5 kg) à cent soixante kilos (160 kg), je me handicape énormément au niveau de mon nombre de porcs qui s'en vont au marché.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1195 Je vais vous dire que j'ai de la difficulté à comprendre. Je sais pas si à partir de l'appui que monsieur Sanfaçon peut avoir peut-être par quelqu'un du CDPQ, si on pourrait comprendre un peu mieux justement cette difficulté.

1200 Parce que si c'est juste d'avoir une quarantaine, c'est pas un nombre énorme de truies, là?

PAR M. RODRIGUE MORIN:

1205 C'est pas grave, mais qu'on me donne la permission de l'avoir, la quarantaine.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Bien, est-ce que c'est juste ça, là?

1210 **PAR M. RODRIGUE MORIN:**

C'est juste ça. Parce que j'ai pas de quarantaine, je peux pas en avoir.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1215 C'est parce que la quarantaine augmenterait la taille de votre troupeau, c'est ça, et ça vous prend une nouvelle autorisation?

PAR M. RODRIGUE MORIN:

1220 Ça me prend une place pour les mettre, puis je l'avais trouvée, mais là, on me l'enlève, on me l'a enlevée, à cause du moratoire.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

1225 Monsieur Beauchamp, c'est parce que monsieur Morin, pour établir sa quarantaine, a besoin d'avoir un nouveau lieu d'élevage, et étant donné qu'il y a un moratoire, on ne peut pas lui

autoriser un nouveau lieu d'élevage à plus de cent cinquante mètres (150 m) de son élevage actuel.

1230

PAR M. RODRIGUE MORIN:

Vous comprenez!

1235

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Et vous étiez une des personnes qui avaient demandé un C.A. pour ça?

1240

PAR M. RODRIGUE MORIN:

On était en cours de le demander.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1245

Madame Tremblay, est-ce que monsieur fait partie des trois (3) C.A.?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

1250

Non, il fait pas partie des trois (3) C.A. en attente, mais monsieur, on sait qu'il est en démarche éventuellement de nous déposer un C.A., mais il était pas encore déposé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1255

D'accord. Donc c'est un quatrième!

PAR M. RODRIGUE MORIN:

Vous avez noté comme il faut ce que j'ai dit?

1260

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Oui.

PAR M. RODRIGUE MORIN:

1265

Non, mais on rit bien, là, mais moi, je ris pas avec ça!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1270

Mais je pense qu'on a très bien saisi votre cas.

PAR M. RODRIGUE MORIN:

OK. Alors c'est quand que je dois déposer mon mémoire?

1275

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous allons revenir dans la région après la mi-mars. J'ai pas encore arrêté toutes les dates, mais on va vous informer très prochainement après Noël, la Commission devrait vous informer de toutes les modalités relatives au dépôt des mémoires, les dates des séances prévues ici, à Alma, les heures. Vous aurez tout ce détail-là après Noël.

1280

PAR M. RODRIGUE MORIN:

Ce que je souhaiterais beaucoup, c'est qu'il y ait des différences qui se fassent entre des fermes familiales qui ont un but vraiment bien organisé à court, moyen et long termes, puis les grosses organisations qui veulent faire l'exportation. C'est pas la même chose du tout.

1285

Je finis ça là pour tout de suite. Merci.

1290

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Morin. Vous avez pas d'autres questions?

1295

PAR M. RODRIGUE MORIN:

J'en ai d'autres, mais je vais attendre voir s'il y en a d'autres qui en ont.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1300

C'est beau.

1305

FRANÇOISE FORTIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'ai maintenant madame Françoise Fortin qui est productrice de porcs.

1310

PAR Mme FRANÇOISE FORTIN:

Et toujours la même gang en bonne santé, donc j'en parlerai pas cette fois-là!

1315 Moi, madame la Présidente, il y a bien des choses que je comprends pas là-dedans. Pour faire un projet de porcherie, donc ça nous prend notre PAEF, notre PAEF qui est fait avec des agronomes, donc ils doivent connaître qu'est-ce qu'ils nous demandent, ça nous prend des tests de sols, et ils sont toujours faits par des agronomes.

1320 Ça nous prend aussi, pour l'Environnement, notre C.A. environnemental qu'on est obligé aussi d'être conforme. Ils nous demandent notre permis, puis tout le monde nous dit encore qu'on n'est pas correct, tout ce qu'on fait, c'est qu'on a pollué.

1325 Moi, je trouve qu'on demande toujours des conseils à des spécialistes en agronomie, en environnement, puis tout le monde aussi tombe sur notre dos qu'on pollue, qu'on pollue.

1330 Moi, je trouve que le problème, est-ce que le problème serait pas seulement la senteur, l'odeur que les porcheries, moi, je trouve que peut-être le ministre de l'Environnement devrait donner de l'argent peut-être pour trouver le problème de régler le problème de l'odeur pour les fermes, puis je pense qu'il y aurait beaucoup moins de chialage dans toute la population.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1335 On sait qu'il y a le ministère de l'Agriculture en tout cas qui s'intéresse à développer certaines façons de régler le problème des odeurs.

 Monsieur Sanfaçon, je ne sais pas si vous pourriez indiquer à madame ce qui est fait par votre ministère pour essayer de contrer le problème des odeurs?

1340 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

 Merci madame la Présidente. On va diviser l'intervention à trois (3) niveaux: les bâtiments, l'entreposage puis l'épandage.

1345 Au niveau des bâtiments, il existe des moyens de minimiser les odeurs. Habituellement, il faut y penser à la conception du bâtiment; on parle de ventilation, cheminée haute par exemple, des choses comme ça.

1350 Mais une fois que le bâtiment est en place, on peut également penser à des écrans boisés, et les écrans boisés sont admissibles à l'aide de Prime-Vert jusqu'à soixante-dix pour cent (70 %) des coûts admissibles, ce qu'on appelle les haies brise-vent, si vous voulez, des choses comme ça.

1355 Au niveau des structures d'entrepôt, c'est évident qu'une toiture peut même minimiser aussi les odeurs à l'entreposage.

 Et au niveau de l'épandage, bien essentiellement, on fait référence aux équipements d'épandage par rampe basse qui sont admissibles à une aide financière qui était majorée à sept

1360 mille dollars (7000 \$) et qui représente cinquante pour cent (50 %) des coûts d'acquisition. Et ça aussi, c'est un programme du ministère de l'Agriculture.

1365 Alors je sais pas s'il y a d'autres idées qui viennent à l'esprit de mon collègue! Ah évidemment aussi, il y a beaucoup de recherches qui se font présentement à l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, dans les universités, et au niveau de la conception des bâtiments aussi, des nouveaux bâtiments qui sont expérimentés, qui permettent, dès leur conception, de séparer le liquide, de façon naturelle, séparer l'urine des fèces et probablement qu'on va avoir des solutions intéressantes un petit peu plus tard pour les nouvelles formes de construction avec un objectif de minimiser les odeurs.

1370 C'est ce qui me vient à l'esprit présentement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1375 Ça répond à votre question, madame?

PAR Mme FRANÇOISE FORTIN:

1380 Je vous dis, j'ai quand même une bonne partie de faite sur ma ferme, je pense que ça arrête jamais le chialage. Quand le moindrement que ça sent, c'est toujours le producteur de porcs, que ce soit des boues d'usine, que ce soit – moi, je fais du camping l'été, à un moment donné une mauvaise odeur, ils ont dit, tiens, ça sent un petit peu le cochon. Je m'excuse, c'est un problème de fosse septique du camping!

1385 Mais c'est toujours sur notre dos. C'est ça qu'à un moment donné, il faudrait peut-être sensibiliser comme il faut le ministre de l'Environnement.

1390 Concernant le permis, bien, je veux dire, peut-être qu'il y aurait encore un troisième ou quatrième permis. Moi, j'ai été arrêtée parce que du jour au lendemain, je veux dire, avec la ZAL du ministre de l'Environnement, j'ai tombé que je pouvais plus, je suis dans une zone de ZAL aussi. Le mercredi, je l'étais pas, mais le jeudi matin, je l'étais. Je sais pas quelle construction qui s'était faite dans la nuit, mais ça a tombé de zéro (0 kg/ha) à vingt (20 kg/ha)...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1395 Vous êtes dans quelle municipalité, madame?

PAR Mme FRANÇOISE FORTIN:

1400 Metabetchouan. En plus avec la fusion, bien, j'étais encore tombée bien plus dans la ZAL, j'ai tombé avec Lac-à-la-Croix.

1405

Ça fait que ça, à un moment donné, je pense que si on pouvait jouer avec nos chiffres comme ça au ministère du Revenu avec notre impôt, ce serait merveilleux, parce que lui, le ministre, il fait des choses, de zéro (0 kg/ha) à vingt (20 kg/ha) dans une nuit, j'ai jamais vu ça de ma vie!

1410

Je pense que pour la santé, le docteur Larouche a parlé beaucoup, mais je pense que c'est bien plus le stress de tout ce qui nous tombe sur le dos qu'on va peut-être mourir, ce sera pas à cause de la poussière et de tout ça. Je veux dire, on s'en fait dire assez, même les enfants s'en font dire assez à l'école que je pense que c'est plus le stress qu'on va être malade.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1415

Là, vous êtes en train de nous donner votre opinion, puis j'aimerais que vous vous limitiez à une question!

PAR Mme FRANÇOISE FORTIN:

1420

Ça fait que c'est beau. Non, c'était ma question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va aller?

1425

PAR Mme FRANÇOISE FORTIN:

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1430

Parfait, merci.

1435

YVON SIMARD

PAR LA PRÉSIDENTE:

1440

Monsieur Yvon Simard, producteur laitier. Bonjour.

PAR M. YVON SIMARD:

1445

Bonjour madame la Présidente. Je m'excuse, j'étais pas là pour la réponse à la question que j'avais posée hier.

Mais je peux peut-être présumer de la réponse qu'ils m'ont donnée, pour question des boues et du PAEF, la dose de phosphore est à vingt (20 kg/ha).

1450 Et pour ce qui est du moratoire ou d'être en ZAL à Ville de Saguenay, bien, il y a un ministre, ma perception quand je dis qu'il y a aucune logique, je voudrais savoir si c'est réellement le cas.

1455 Est-ce qu'on peut présumer que monsieur le ministre – excusez, avant! Je pense que ce qui avait été établi, une dose de phosphore à plus vingt (20 kg/ha) par des gens qui avaient des connaissances agronomiques, qui faisaient des PAEF, il y avait eu un système d'établi pour dire que dans ces normes-là, c'est acceptable et agronomiquement correct.

1460 Ma question, c'est, est-ce que, pour rendre ça logique, parce qu'il y en a pas, parce que je comprends pas pourquoi c'est en ZAL à Ville de Saguenay, est-ce qu'on peut présumer qu'un ministre de l'Environnement qui a aucune connaissance agricole, d'une journée à l'autre a décidé que les normes agronomiques, ce qui était bon à plus vingt (20 kg/ha) tombe à zéro (0 kg/ha), est-ce qu'on peut présumer que dans une nuit, c'est comme ça qu'on décide qu'environnementalement parlant, c'est correct?

1465 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vais vous poser une question avant. Vous étiez dans quelle municipalité avant la fusion?

1470 **PAR M. YVON SIMARD:**

J'étais à Laterrière.

1475 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors peut-être madame Tremblay, vous pourriez rappeler quel était le résultat avant fusion et après fusion, là, notamment à Laterrière, quel était le résultat?

1480 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Spécifiquement sur le secteur Laterrière, c'était, avant la fusion, à deux point un kilos à l'hectare (2,1 kg/ha) de phosphore.

1485 Et j'ai mentionné qu'à La Baie, c'était moins quatre point neuf (-4,9 kg/ha). Mais que globalement, après fusion, avec les sept (7) municipalités, on arrive à zéro deux kilo à l'hectare (0,2 kg/ha), et la norme, comme j'avais mentionné tout à l'heure, a été fixée à zéro (0 kg/ha).

Donc à zéro virgule deux (0,2 kg/ha), l'ensemble de la municipalité est en surplus.

1490 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Fortin, en réaction à la question de monsieur Simard?

1495 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

1495

Pour le ministère de l'Environnement, madame la Présidente, en mettant en place le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles, on veut justement se rapprocher de la réalité, c'est-à-dire de prendre l'ensemble des normes agronomiques, prendre la situation réelle de la ferme, inclure tous les composants et toute la gestion qui est faite des fertilisants pour prendre la

1500

réalité. Donc ça, c'est notre approche.

1505

Et d'ailleurs, ce qu'on a expliqué hier et au début de l'après-midi, c'est que la formule qui a été retenue en 1998 par le comité aviseur, sur lequel siégeait l'UPA, puis l'UPA était d'accord, puis d'autres intervenants étaient d'accord pour arrêter une méthodologie avec ses défauts, que tout le monde connaissait ses défauts, qui pouvait pas prendre en considération la richesse des sols, qui pouvait pas prendre en considération l'utilisation de MRF, qui pouvait pas prendre en considération la phytase, les moulées multiphases, qui était basée à partir de la fiche d'enregistrement du ministère de l'Agriculture dans laquelle on a une déclaration, une déclaration d'un cheptel, une déclaration de superficie.

1510

Donc c'est pas la formule idéale, puis ça, on le reconnaît. Et les intervenants l'ont reconnu, et c'est une formule qu'on a appliquée depuis ce temps.

1515

La distinction qu'on a faite, c'est qu'étant donné l'ampleur du problème, et c'est pour lequel un BAPE siège aujourd'hui, c'est qu'au lieu de faire une distinction comme le faisait l'ancien règlement, avec un mécanisme de bascule – là, je vais m'aventurer un peu dans des nouveaux éléments – donc l'ancien règlement, lui, appliquait cette formule que j'ai expliquée tout à l'heure, théorique; et au fur et à mesure qu'on comptabilisait l'ajout de cheptels, au fur et à mesure qu'on avait cette information-là, une municipalité pouvait basculer, c'est-à-dire devenait en surplus.

1520

1525

Une municipalité qui était située à l'intérieur, dont cinquante pour cent (50 %) de son territoire était situé à l'intérieur des trois (3) bassins versants les plus problématiques, je crois que c'est la Yamaska, la Chaudière, L'Assomption, donc cinquante pour cent (50 %) de son territoire, la municipalité dont le bilan était supérieur à zéro (0 kg/ha) basculait, devenait en surplus, et les autres municipalités périphériques, c'était vingt kilos (20 kg/ha) de phosphore à l'hectare. C'était la situation qu'on rencontrait ici.

1530

Et ce qui a été retenu, devant l'ampleur de la problématique qui a emmené le moratoire, qui a emmené la Commission du BAPE, bien, on a établi qu'à partir d'un excédent plus grand que zéro de kilo (0 kg/ha) de phosphore, c'est les municipalités ponctuelles à ce moment-là, la photo qui a été prise à ce moment-là avec la formule qui existait à ce moment-là, ça l'a donné deux cent quatre-vingt-une (281) municipalités en surplus, et on n'a pas appliqué dans le

1535 nouveau règlement un mécanisme de bascule permettant de continuer à refaire le calcul et à
additionner d'autres municipalités qui étaient en surplus. Parce qu'on a imposé quand même
des règles assez contraignantes, et on voulait voir aussi la tenue de la Commission comme telle.

1540 Donc anciennement, il y avait une façon de calculer, le nouveau règlement nous amène
une réalité à laquelle je pense beaucoup d'intervenants adhèrent, et c'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Marquis.

1545 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Mais relié à la question de monsieur Simard, il mentionnait qu'on pourrait dire du jour au
lendemain, ça l'a basculé.

1550 Est-ce qu'effectivement, cette décision-là bien sûr a dû être prise à un moment donné,
mais est-ce qu'elle découlait quand même de discussions entre les divers ministères et les
divers intervenants et longuement mûrie, ou si ça a été décidé comme ça, on pourrait dire sans
que personne puisse voir venir le coup, si on peut appeler ça comme ça?

1555 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

1560 C'est des hypothèses qui ont été discutées dans le cadre du comité spécial qui a été
formé ce printemps, le Comité sur la production porcine. C'est des hypothèses également qui
ont fait l'objet de discussions entre les ministères concernés, puis c'est une décision qui a été
arrêtée par le Conseil des ministres.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Simard.

1565 **PAR M. YVON SIMARD:**

Je reviendrai!

1570 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1575 Bien en fait, ce qu'on vous a dit, monsieur Simard, c'est effectivement, il y a une décision
qui a été prise par un comité de travail composé entre autres de représentants de l'UPA, à l'effet
de ramener la tolérance au phosphore, au surplus de phosphore à zéro (0 kg/ha). Ça, c'est une
décision qui a été arrêtée.

PAR M. YVON SIMARD:

1580 Je comprends qu'une démarche d'utiliser ferme par ferme soit profitable. Ça, j'ai pas de problème à acheter une démarche comme ça.

1585 Mais ce que je déplore, même si monsieur nous dit qu'il y a eu un comité qui a travaillé, il y avait une façon de compter qui avait été retenue, c'était plus vingt (20 kg/ha), et ça a été au Conseil des ministres, et c'est monsieur le ministre qui a décidé du jour au lendemain qu'on va à zéro (0 kg/ha), pour permettre le processus, mais c'est des régions périphériques qui, en attendant – tantôt, on a eu l'exemple de monsieur – qui sont pris dans une situation désastreuse et d'expansion de région et de développement qui est pris en otage par une décision ministérielle de ce genre.

1590 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Beauchamp.

1595 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Monsieur Fortin, il y a une prétention ici qui est posée, là. Est-ce que le rapport d'experts qui a fait la recommandation faisait la recommandation d'une norme vingt (20 kg/ha) ou d'une norme zéro (0 kg/ha)?

1600 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Est-ce que vous parlez du comité spécial sur la production porcine?

1605 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Oui, je parlais du comité spécial dans lequel siégeaient l'Environnement, l'UPA, l'Agriculture, quelques autres.

1610 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

La Fédération des producteurs de porcs, l'Union des producteurs agricoles...

1615 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Et quelle était la conclusion de ce comité d'experts?

1620 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Je vais consulter mon collègue, ce sera pas long.

Regardez, j'étais pas le seul ministère qui était présent à la table de discussions, parce qu'effectivement, c'était des discussions avec les intervenants, et la recommandation comme telle a été soumise aux autorités compétentes du gouvernement.

1625 Il n'y a pas eu un rapport...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1630 Est-ce qu'il y a eu un rapport unanime?

PAR M. PIERRE FORTIN:

1635 Il y a pas eu un rapport unanime des intervenants qui étaient à la table de discussions, parce qu'évidemment, je pense – non, il y a pas eu...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1640 Il y a eu donc plus des considérations avec une description de différentes positions, est-ce que c'était ça la finalité, l'achèvement de votre travail de comité?

PAR M. PIERRE FORTIN:

Il y a eu beaucoup de consensus.

1645 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

1650 Mais la prétention de monsieur, c'est que vous étiez convenus sur la norme vingt (20 kg/ha) et que c'est une décision politique qui a fait passer de la norme vingt (20 kg/ha) à la norme zéro (0 kg/ha). Je veux juste savoir si votre comité a fait une recommandation ferme sur une norme?

PAR M. PIERRE FORTIN:

1655 Le comité des intervenants n'a pas fait de recommandation. Le comité ministériel, gouvernemental, lui, a fait des recommandations.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1660 Et dans ce comité ministériel, qui avait-il?

PAR M. PIERRE FORTIN:

C'était présidé par le Secrétaire général adjoint du gouvernement du Québec.

1665 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Donc là, il y avait pas d'UPA, il y avait pas de Fédération de porcs, il y avait que des représentants de ministères?

1670 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

À la toute fin, il a fallu faire des recommandations, étant donné l'ampleur du problème.

1675 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Très bien.

PAR M. PIERRE FORTIN:

1680 Donc on avait le choix. Regardez, il y avait plusieurs choix, là.

1685 Il y avait le choix de continuer avec un mécanisme de bascule, et on aurait peut-être continué à faire basculer des municipalités. On était rendu à au-delà de cent soixante et onze (171) qu'on avait. On était parti avec cent soixante-cinq (165) municipalités qui avaient été identifiées dans le règlement, qui pouvaient pas débasculer. Et après ça, on ajoutait un mécanisme de bascule qui aurait pu faire monter, au fur et à mesure de l'expansion de la production.

1690 Étant donné le niveau de phosphore généralisé qui avait été calculé à la grandeur de la province, les problèmes de cohabitation qu'on avait rencontrés, on a dit, on mettra pas de mécanisme de bascule, on va plutôt mettre un temps d'arrêt.

1695 Le temps d'arrêt, bien, à la mesure qu'on se donne, on peut plus demander en haut de vingt (20 kg/ha), non, c'est en haut de zéro (0 kg/ha), ça pollue. Donc on fixe le seuil à zéro (0 kg/ha).

Donc il y a eu une décision d'arrêtée pour fixer ce seuil-là à zéro (0 kg/ha).

1700 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Très bien. On juge pas les gestes des gens, il s'agit juste de comprendre les processus, là.

1705 Entendons-nous, donc il y a trois (3) rivières qui étaient fortement défaites, atteintes traditionnellement, ça remonte aux années quatre-vingt, L'Assomption, la Chaudière et la Yamaska.

1710 Ceci a emmené des interventions sur ces trois (3) bassins-là et progressivement, à mesure que la production porcine se répandait dans le Québec, vous êtes arrivés à un mécanisme dans lequel vous avez appelé un mécanisme de bascule que je connais pas trop, là, et qui faisait qu'on avait une norme, un critère à partir duquel on jugeait que dans tel endroit, il y avait excès de production et donc excès de pollution et qu'il fallait arrêter.

1715 Bon. Et là, votre comité a travaillé pour établir une norme, n'a pas fait de consensus clair sur une norme à retenir, mais la décision du comité au niveau politique a décidé que l'excès devait être de zéro (0 kg/ha), qu'il devait y avoir équilibre au niveau des municipalités.

PAR M. PIERRE FORTIN:

1720 En prenant en considération l'ensemble de la situation. C'est-à-dire, là, on arrivait avec un nouveau règlement qu'on voulait mettre en place. On voulait s'assurer d'avoir un contrôle pour réaliser la gestion ferme par ferme et les bilans phosphore et tout ce qu'on a expliqué depuis le début...

1725 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

D'où l'arrivée d'un nouveau règlement qui s'appelle REA dont la mécanique est celle qu'on connaît. Mais un moratoire entre temps qui risque de durer de dix-huit (18) à vingt-quatre (24) mois, pour que les choses se placent.

1730 Et le problème évidemment, c'est les gens qui sont coincés dans ce temps mort de dix-huit (18) à vingt-quatre (24) mois et où eux sont atteints parce qu'une norme est une norme et une norme vaut pour un ensemble, vaut pas toujours pour chaque cas individuel.

1735 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Juste avant de céder la parole à monsieur Dumais!

1740 Il y avait combien de municipalités qui auraient été en surplus si on avait retenu la norme de vingt kilogrammes (20 kg/ha) de phosphore?

PAR M. PIERRE FORTIN:

Ici en région, madame?

1745

PAR LA PRÉSIDENTE:

Sur l'ensemble du Québec, puis en région aussi, là.

1750 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

En région, c'est une seule.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1755

C'est laquelle?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

1760

C'était Saint-Bruno.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1765

Pour l'ensemble du Québec?

PAR M. PIERRE FORTIN:

Au départ, il y avait cent soixante-cinq (165) municipalités qui avaient été listées.

1770

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc qui étaient à vingt kilogrammes (20 kg/ha) de phosphore?

PAR M. PIERRE FORTIN:

1775

Qu'eux avaient été, elles avaient été nommées comme étant en surplus, qui faisaient partie intégrale du règlement.

1780

Par la suite, le mécanisme de bascule s'appliquait et là, j'ai pas le chiffre exact du nombre de municipalités qu'on a rajoutées depuis, depuis juin 2001, je crois que c'est cinquante-neuf (59) de plus. Ça nous donnerait un total de deux cent dix-neuf (219) territoires, mais je vous le dis sous toutes réserves, je le dis de mémoire, j'ai pas le document.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1785

Ça, c'est cinquante-neuf (59) de plus qui étaient à vingt kilos (20 kg/ha) de phosphore?

PAR M. PIERRE FORTIN:

1790

C'était les cinquante-neuf (59) de plus – un instant, je vais vérifier!

Donc on appliquait soit zéro (0 kg/ha), soit vingt (20 kg/ha), selon si la municipalité était à l'intérieur d'un bassin, d'un des trois (3) bassins versants identifiés.

1795

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1800

Vous m'excuserez de revenir encore sur le mécanisme qui a conduit à la décision!

Et indépendamment de la valeur de la décision de passer de vingt kilogrammes (20 kg/ha) de phosphore par hectare pour décréter qu'on est en surplus et de le ramener à zéro (0 kg/ha), indépendamment du mérite de cette décision-là, pour que les choses soient limpides et claires, est-ce que l'UPA, oui ou non, a donné son accord pour passer de vingt (20 kg/ha) à zéro kilogramme (0 kg/ha) de phosphore, et la Fédération des producteurs de porcs?

1805

PAR M. PIERRE FORTIN:

1810

À votre question, parce que là, vous me demandez des efforts, parce que ça fait quand même six (6) mois, et chaque mot est important.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1815

Monsieur Fortin, vous avez évoqué l'accord de l'UPA, et vous comprendrez qu'il y a pas mal de monde de l'UPA sur le territoire du Québec, et il est extrêmement important de dissiper cette ambiguïté-là.

1820

Ils ont donné leur accord ou ils n'ont pas donné leur accord?

PAR M. PIERRE FORTIN:

1825

OK, mais quand je parlais de l'accord de l'UPA, je dois préciser que je faisais référence au comité de 1998 qui avait arrêté un mécanisme théorique, un mécanisme théorique qui tient compte du phosphore des animaux, moins la charge prélevée par les plantes. Donc ça, c'était l'accord de l'UPA.

1830

Par la suite, ce que j'ai répondu aux questions, c'est une décision gouvernementale qui a été arrêtée, parce que dans le cadre d'un tel comité, on comprendra qu'il est difficilement possible de réaliser un accord unanime. Donc il y a eu une décision gouvernementale de prise.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1835

Donc pour bien se comprendre sur le passage de vingt kilogrammes (20 kg/ha) de phosphore par hectare à zéro kilogramme (0 kg/ha), l'UPA n'a pas donné son accord, c'est ce qu'on doit conclure de ce que vous venez de dire?

PAR M. PIERRE FORTIN:

1840

Oui, à ma souvenance, vous avez entièrement raison.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1845

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Simard, vous avez une deuxième question?

1850

PAR M. YVON SIMARD:

Pas tout de suite, mais ma compréhension était juste, merci.

1855

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Alors on va faire une pause de dix (10) minutes, puis on revient avec les prochaines personnes inscrites au registre.

1860

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1865

**REPRISE DE LA SÉANCE
RAYMOND BOUCHARD**

PAR LA PRÉSIDENTE:

1870

Alors on reprend! Monsieur Raymond Bouchard.

PAR M. PIERRE FORTIN:

S'il vous plaît madame!

1875

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui monsieur Fortin, pendant que monsieur Bouchard s'installe.

1880

PAR M. PIERRE FORTIN:

J'aurais juste un commentaire additionnel pour finaliser la discussion de tout à l'heure!

1885

Je voudrais préciser quand je faisais référence au comité de 98, c'est un comité d'experts, d'experts qui regroupe les professionnels des organismes concernés, et ce comité d'experts là s'est entendu sur la méthode de calcul.

1890

Par la suite, le gouvernement a pris une décision sur un mécanisme permanent dans lequel il avait retenu le vingt (20 kg/ha) et le zéro kilo (0 kg/ha) de phosphore, avec un mécanisme de bascule qui faisait en sorte que les municipalités s'accumulaient, s'additionnaient au fur et à mesure.

1895

Donc lorsqu'est arrivée la discussion sur le REA, la décision gouvernementale qui a été prise, c'était de passer à une solution temporaire en retenant le zéro kilogramme (0 kg/ha) plutôt que le zéro (0 kg/ha) et le vingt (20 kg/ha), parce qu'on mettait en place des contraintes qui étaient temporaires, mais que si on avait changé cette formule-là, et si on avait tenu compte des engrais minéraux qui étaient ajoutés sur les terres, et si on avait tenu compte aussi des superficies qui ne recevaient pas de fumiers, alors la barre aurait été à moins quelque chose plutôt que zéro (0 kg/ha) et non plus quelque chose, comprenez-vous!

1900

Donc on parlait de vingt (20 kg/ha) et zéro kilo (0 kg/ha) de phosphore pour déclarer une municipalité en surplus. Ça, c'était sur un mécanisme qui était permanent.

1905

Donc la décision, c'est de dire – et on aurait fort pu arriver avec une méthode de calcul qui aurait fait en sorte qu'au lieu de prendre zéro (0 kg/ha) et vingt (20 kg/ha), on aurait pris moins dix (-10 kg/ha), moins quinze kilos (-15 kg/ha) pour rétablir la situation.

1910

Donc le gouvernement, ce qu'il a fait, c'est qu'il a pris une décision éclairée pour être capable de trancher, alors il a tranché à zéro (0 kg/ha) pour s'assurer que le moratoire allait respecter temporairement les contraintes qu'on s'est fixées. Donc c'est une décision éclairée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1915

De toute façon, c'est le gouvernement qui a pris la décision. C'était la question de monsieur.

Oui monsieur Bouchard.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

1920

Bonjour madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1925

Rebonjour.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

1930

Ce serait juste pour un petit éclaircissement aussi. C'est que l'UPA a pas donné leur accord avec ça à la question que monsieur Dumais a posée, et la Fédération des producteurs non plus, ils étaient pas d'accord, je veux dire les producteurs de porcs.

1935

Parce que ce que nous, on défendait, c'était le rejet réel qu'on débat depuis plusieurs années. Parce qu'il y a des infrastructures en ciment qui sont là sans fumier dedans. Fermons la parenthèse!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1940

Mais monsieur Fortin a corrigé l'ambiguïté en disant que les représentants de l'UPA ont travaillé au comité technique qui avait développé la formule théorique, en 98.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

1945

C'est ça, c'est théorique et c'est une volonté gouvernementale, une imposition gouvernementale, pour être plus précis.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1950

C'est ça.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

1955 J'aimerais aussi, parce que tout à l'heure j'ai parlé s'il y avait des chiffres au point de vue d'un terrain de golf au point de vue de la pollution qu'il pouvait apporter. On a répondu que les terrains de golf avaient des règles à suivre, ça serait tu possible d'avoir ces règles-là à suivre?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1960 Quant à la fertilisation?

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

La fertilisation et aux pesticides, insecticides, fertilisation, mettez-en!

1965 Puis quand il y a pas de cours d'eau sur un terrain de golf, on en crée un. Donc j'aimerais qu'on connaisse les normes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1970 Qu'on puisse avoir l'information là-dessus.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

Est-ce que ce sont les mêmes qu'en agriculture.

1975

PAR M. PIERRE FORTIN:

1980 Tantôt, je me suis peut-être avancé, parce que j'avais en mémoire le Code de gestion des pesticides pour lequel il y a eu une consultation publique et pour lequel on est en train de faire des recommandations aux autorités gouvernementales.

1985 Parce que durant la pause, on a communiqué avec le chef de service des pesticides, madame Hélène Weber, et pour répondre à la question de tout à l'heure concernant les golfs, bien, il y a pas d'étude de réalisée par le ministère pour évaluer le taux de pollution.

Pour les golfs, on estime qu'ils reçoivent environ deux pour cent (2 %) des pesticides utilisés au Québec. En agriculture, c'est quatre-vingts pour cent (80 %) des pesticides qui sont utilisés.

1990 Des suivis de l'eau souterraine sur certains golfs sont faits, il existerait une étude sur un golf de l'Estrie, on pourrait trouver les références si vous le désirez, mais ce qu'on m'indique, c'est qu'il n'y a pas de plan agroenvironnemental qui est formellement demandé par le ministère.

1995 Par contre, dans la publication, la prépublication du Code de gestion, il y a une section pour limiter l'utilisation des pesticides par les golfs, et le gouvernement est sur le point d'arrêter une décision concernant le Code de gestion.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2000 Maintenant, à la question de monsieur, est-ce qu'il existe un document qui précise en fait les normes à respecter en matière de fertilisation sur les terrains de golf?

PAR M. PIERRE FORTIN:

2005 Non.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

2010 Madame la Présidente, pour avoir un "green" avec le gazon aussi court puis l'avoir aussi vert, ça prend quelque chose en dessous qui pousse en joualvert!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2015 Bien, on nous répond que non.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

C'est regrettable.

2020 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

J'ai répondu que non; par contre on y songeait à encadrer l'utilisation des pesticides, notamment dans le cadre du futur code de gestion qui est présentement, qui a fait l'objet d'une prépublication cet automne.

2025 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Donc c'est une situation qui va évoluer.

2030 Monsieur Bouchard, vous avez une autre question?

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

Dans le même ordre, bien celle-là, c'est une sous-question à la première question.

2035 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On n'est pas supposé d'avoir de sous-question, monsieur Bouchard.

2040 **PAR M. RAYMOND BOUCHARD:**

Il y a pas beaucoup de personnes qui posent des questions en arrière, ça a de l'air que la liste est petite!

2045 Est-ce qu'aussi, dans le même ordre d'idée, on a des chiffres sur les règlements ou sur les taux de pollution que peut faire le petit camion vert et blanc qui se promène et qui arrose les gazons, au point de vue fertilisants et pesticides, l'été, dans les villes, et même les gazons des villes, et bien souvent il y a un puisard en avant de la maison. Puis après qu'ils ont arrosé, ils mettent une petite pancarte que c'est dangereux.

2050 Est-ce qu'on a des chiffres là-dessus au point de vue pollution?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2055 Monsieur Fortin.

PAR M. PIERRE FORTIN:

2060 Des chiffres comme tels, on a toutes sortes de chiffres!

Je pourrais vous dire que, madame la Présidente, le Code de gestion que je faisais référence tout à l'heure, c'est un code qui s'adresse présentement à l'utilisation des pesticides en milieu urbain et qui prévoit certaines mesures, parce que là, on parle toujours d'un projet, donc un projet qui n'a pas été adopté par le Conseil des ministres, mais qui prévoit réglementer, 2065 réduire l'utilisation des pesticides par les entrepreneurs, ceux qui font l'entretien paysager, et même de l'interdire totalement, et notamment près des Centres de la petite enfance, pour les parcs publics.

2070 Le Code de gestion prévoit également qu'au bout de trois (3) ans, certains pesticides seront bannis pour l'utilisation domestique. Il prévoit certains pesticides qui seront mis derrière le comptoir et qui vont faire l'objet de plus d'information par ceux qui les vendent, des dangers et de la façon pour les utiliser.

2075 Et qu'il est de l'intention du ministère de l'Environnement que dans un avenir rapproché, on puisse regarder, au niveau de l'agriculture, comment un code de gestion des pesticides en agriculture pourrait s'effectuer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2080 Mais ça, ça fait l'objet d'un autre...

PAR M. PIERRE FORTIN:

Mais ça va faire l'objet d'une autre consultation.

2085

PAR LA PRÉSIDENTE:

Puis le règlement est présentement en prépublication?

2090

PAR M. PIERRE FORTIN:

La prépublication, je crois qu'elle s'est terminée en septembre, et on a terminé présentement l'analyse des nombreux mémoires qui nous ont été soumis, et nous sommes à la rédaction du règlement final pour une proposition au Conseil des ministres dans les meilleurs délais.

2095

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Monsieur Beauchamp.

2100

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Monsieur Nadeau, je pense que les municipalités peuvent interdire l'épandage de pesticides sur les pelouses domestiques, si ma mémoire est bonne. Il y a des villes de la région de Montréal qui l'ont fait, est-ce que vous pouvez confirmer ce droit qui appartient aux municipalités?

2105

PAR M. JEAN NADEAU:

Tout à fait. En fait, en vertu des pouvoirs de déterminer ce que constitue une nuisance, des municipalités peuvent effectivement régir, puis d'ailleurs c'est la municipalité de Hudson qui avait parti le bal, si on peut dire, et ça s'est rendu même jusqu'en Cour suprême, puis la Cour suprême a confirmé donc les pouvoirs de la municipalité de régir l'utilisation des pesticides sur les terrains privés autour des résidences.

2115

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Alors dès maintenant, si les gens veulent intervenir, ils peuvent exercer des pressions auprès de leur municipalité pour avoir des codes de pratiques beaucoup plus serrés là-dessus?

2120

PAR M. JEAN NADEAU:

Tout à fait.

2125

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2130

Monsieur Bouchard.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

2135

Ma deuxième question, madame la Présidente, s'adresse au ministère de l'Environnement.

2140

Si on prend le nombre d'unités animales qui existent exactement au Saguenay-Lac-Saint-Jean et la possibilité qu'on a avec le rejet réel d'augmenter la production et d'étendre nos lisiers et fumiers, quel serait le nombre en unités animales ou en têtes approximativement qu'on pourrait augmenter la production porcine au Saguenay-Lac-Saint-Jean et être conforme selon les règles de l'art avec nos PAEF, avec tout ce qui s'en découle, pour augmenter la production au Saguenay-Lac-Saint-Jean?

2145

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Fortin, en d'autres termes, c'est le potentiel de développement de la production porcine.

2150

PAR M. PIERRE FORTIN:

Je pense que mon collègue...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2155

Vous avez de la difficulté à faire ce calcul?

PAR M. PIERRE FORTIN:

2160

On fait pas de calcul sur le potentiel de développement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2165

D'accord. Monsieur Sanfaçon, est-ce que vous avez évalué, on a vu dans certaines régions que le calcul a été fait, est-ce que du côté de cette région, on a une évaluation du potentiel de développement de la production porcine ou de la production animale, parce qu'il faut y aller sur cette base?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2170

Je vais demander à mon collègue de la Direction régionale de répondre à cette question, madame.

PAR M. ALAIN DESSUREAULT:

2175

Selon le portrait agroenvironnemental qui avait été fait, qui a été publié en 2000, dans la région, on était autour de point quatre (0,4) unité animale par hectare.

2180

En ce qui concerne l'évaluation théorique, nous n'avons pas fait d'évaluation théorique, nous, en région, à partir des surfaces puis des unités animales en ce qui concerne les quantités de phosphore.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2185

Donc vous n'avez pas cette information?

PAR M. ALAIN DESSUREAULT:

2190

Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que c'est faisable?

2195

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Est-ce que la quantité de point quatre (0,4) unité animale, c'est beaucoup ou peu?

2200

PAR M. ALAIN DESSUREAULT:

C'est très peu.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2205

Et l'idéal ou l'optimum, c'est quoi?

PAR M. ALAIN DESSUREAULT:

Est-ce qu'il y en a un idéal puis un optimum?

2210

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Bien, j'imagine que vous devez le savoir!

2215 Je veux dire, vous savez à peu près combien on produit de déjections et l'état des terres, est-ce que vous visez point huit (0,8), est-ce que vous visez point neuf (0,9), point six (0,6)?

PAR M. ALAIN DESSUREAULT:

2220 Quand on parle par rapport au phosphore, l'idéal, c'est l'équilibre, c'est ce qui est prévu.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Ça veut dire quoi?

2225

PAR M. ALAIN DESSUREAULT:

L'équilibre.

2230 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Oui, mais c'est quoi l'équilibre? Est-il plus proche de un (1), on est à point quatre (0,4) vous dites...

2235 **PAR M. ALAIN DESSUREAULT:**

Quand on parle d'équilibre, c'est ce que l'animal peut rejeter qui peut être absorbé par les plantes.

2240 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Tout à fait.

PAR M. ALAIN DESSUREAULT:

2245

C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2250 Mais c'est quoi? Si vous me dites que point quatre (0,4) unité animale, c'est pas beaucoup, le potentiel, c'est quoi?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2255 Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2260 Merci madame la Présidente. Il est difficile de fixer un chiffre, parce que comme vous le savez, c'est fonction de divers éléments tels la richesse du sol, le taux de saturation, etc.

2265 Alors c'est certain que dans les sols pauvres, par exemple, on peut penser que le ratio unité animale à l'hectare, si on veut revenir à ça, pourrait être supérieur à un (1), dans des sols plus riches ça pourrait être un petit peu autour de un (1) ou à l'inverse.

Mais on peut pas tirer une conclusion comme ça. C'est relié – et c'est pour ça qu'on a adopté, qu'il y a une norme phosphore, c'est-à-dire qui tient compte notamment des variations qu'on trouve dans la richesse et la saturation du sol en phosphore.

2270 Et le ratio pourrait varier selon cet état-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2275 Monsieur Marquis.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

2280 Mais effectivement, je pense que c'est la question que monsieur Bouchard pose, à savoir effectivement, il y a dans la région beaucoup d'analyses de sols qui fournissent des informations concernant la saturation en phosphore; il y a les superficies en culture et le type de culture qui se fait dessus et le prélèvement que vont faire ces cultures dans la région. Alors est-ce qu'on pourrait pas au moins avoir un estimé du potentiel de développement des productions animales dans la région, à la lumière de ce nouveau règlement quand même qui est entré en vigueur?

2285 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2290 Madame la Présidente, oui, on peut faire un estimé, comme on a eu l'occasion d'en entendre en Abitibi, on peut le faire partout.

2295 On le fait évidemment à partir d'hypothèses, comme on a eu l'occasion aussi de le voir en Abitibi. On va estimer un taux de saturation, on va estimer un taux de richesse, on va regarder le nombre d'animaux sur le territoire, on va prendre un rejet moyen théorique et on va prendre un prélèvement moyen théorique de chacune des cultures à un moment X et on va arriver avec un chiffre.

2300 C'est certain que ça peut être fait. Comme on mentionnait, là, on est obligé à ce moment-là d'utiliser des ratios théoriques, par exemple le rejet théorique moyen, etc.

La réalité du développement va se faire en fonction du bilan ferme par ferme par contre.

2305 Mais on peut faire une estimation comme elle a été faite ailleurs. Cependant, il faut avoir le temps et les ressources pour le faire.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

2310 Mais en pensant au développement des régions, est-ce que cette information-là ne serait pas intéressante, étant donné qu'il faut attendre au moins jusqu'au mois de juin avant d'avoir des mesures de rejets réels, et probablement même beaucoup plus tard, de même que les mesures aussi de production réelle de lisier?

2315 Ça m'apparaîtrait intéressant de pouvoir faire de tels estimés, sachant bien sûr l'imprécision qu'elles peuvent contenir, mais au moins ce serait plus près de la réalité pour ne pas interrompre le développement pendant un an?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2320 Madame la Présidente, oui effectivement, on peut faire ça. Maintenant, on va prendre quoi comme hypothèse par exemple? On va dire – il y a de toute évidence un potentiel de développement des productions animales avec un ratio comme ça. Ça, c'est certain.

2325 Maintenant, si je fais un scénario, est-ce que je le fais avec un accroissement proportionnel aux populations de chacune des espèces animales sur le terrain présentement? Je pense que, par exemple, est-ce que si j'ai un potentiel deux (2) fois supérieur à ce qu'il y a eu présentement, je fais une estimation en disant, je vais doubler mon cheptel laitier, m'a doubler mon cheptel de bovin, m'a doubler mon cheptel porcin, c'est pas la réalité du développement agricole, ça. Parce qu'il y a des productions qui se développent à des rythmes différents, il y a des productions qui ont des règles différentes de mise en marché, etc.

2330 Mais on peut faire une estimation théorique puis dire, dans la région, présentement, bien, il se produit tant de phosphore, puis selon les cultures, on pourrait en avoir deux (2) fois plus qui viennent du lisier ou du fumier. Mais là, ce sera quoi, des vaches, des moutons, des porcs?

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

2340 Mais je suppose qu'il y a quand même une planification régionale, on nous en a d'ailleurs parlé hier soir, qui fixe un peu les orientations de développement qui semblent être souhaitées par les tables de concertation ou autres dans la région.

PAR M. ALAIN DESSUREAULT:

2345 Oui effectivement, il y a des orientations de développement. Mais les productions en elles-mêmes ne sont pas ciblées production par production.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2350 On a vu dans certaines régions que la production porcine, bien qu'on puisse voir un certain développement, c'était pas une production qui était privilégiée par les tables de concertation.

2355 Ici, est-ce que c'est le cas? Ici, vous avez une Table de concertation à ce que j'ai compris, est-ce que cette Table de concertation s'est arrêtée sur des objectifs de développement agricole dans la région et si oui, lesquels? Et quelles sont les cultures et les productions animales qui sont privilégiées?

PAR M. ALAIN DESSUREAULT:

2360 Les productions animales, ce qu'on encourage, il y a cinq (5) objectifs de développement dans l'entente-cadre de développement agroalimentaire dans la région. Puis on parle de la diversification des productions, mais on n'identifie pas les productions.

2365 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous avez dit que vous aviez cinq (5) objectifs, quels sont-ils, est-ce qu'on peut les connaître un peu mieux?

2370 **PAR M. ALAIN DESSUREAULT:**

Est-ce que je peux prendre le temps d'aller chercher mon document?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2375 Certainement.

Alors monsieur Bouchard, il n'y a pas de réponse à votre question.

2380 **PAR M. RAYMOND BOUCHARD:**

2385 La réponse est dure à avoir! Étant donné qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on consomme environ, environ, selon les études qu'on a, cent mille (100 000) têtes de porcs par année, est-ce qu'il serait pensable d'en produire cent mille (100 000)? Tout en respectant, je le répète, les normes, nos PAEF, tout le kit, en respectant nos choses et en étant de bons citoyens!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2390 Alors avec un taux d'unité animale à l'hectare de point quatre (0,4), est-ce qu'on peut penser qu'on peut doubler, c'est à peu près ça, doubler la production de porcs dans la région?

PAR M. ALAIN DESSUREAULT:

2395 Doubler la production actuelle?

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

Oui madame la Présidente.

2400 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Doubler, parce qu'on a à peu près quarante quelque mille porcs produits, puis monsieur parle de cent mille (100 000) porcs qui est la consommation de la région.

2405 **PAR M. ALAIN DESSUREAULT:**

Il y a pas de difficulté à ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2410 D'accord.

PAR M. ALAIN DESSUREAULT:

2415 C'est sûr qu'il faut qu'ils respectent les règlements en vigueur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2420 Oui, la question étant en rapport avec la réglementation actuelle.

Alors monsieur Dessureault, est-ce que vous avez l'information?

PAR M. ALAIN DESSUREAULT:

2425 Oui. Les cinq (5) objectifs de l'entente-cadre de développement de la région, en termes de développement de l'agroalimentaire, sont les suivants!

2430 Le premier, c'est de favoriser le développement harmonieux, la consolidation et la diversification des productions agricoles.

Le deuxième, c'est améliorer l'encadrement, le financement et le développement du secteur de la transformation de produits agroalimentaires.

2435

Le troisième, c'est améliorer la mise en marché de produits agroalimentaires régionaux.

Quatrième, c'est de développer un environnement favorable à l'entrepreneuriat et à la relève au sein de l'industrie agroalimentaire.

2440

Et le dernier, c'est encourager la formation, la recherche, l'innovation et le transfert de technologie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2445

OK, merci.

Merci monsieur Bouchard.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

2450

Merci madame la Présidente.

PATRICE MAILLOUX

2455

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Patrice Mailloux qui est producteur laitier.

2460

PAR M. PATRICE MAILLOUX:

Bonjour madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2465

Bonjour.

PAR M. PATRICE MAILLOUX:

2470

Veillez m'excuser si je tousse un peu, je suis enrhumé un petit peu.

Ma question, c'est en deux (2) parties. La première partie s'adresse au ministère de l'Environnement.

2475 Je voudrais qu'il me dresse un comparatif des polluants qu'il y a en général au Québec par rapport à ceux-là qui sont visés en agriculture, on parle de phosphore, de l'azote, puis des coliformes, tout ce qui est organique.

2480 Donner un peu l'importance de ces polluants-là au niveau durabilité de l'environnement, comment la persistance des polluants comparativement mettons à l'azote comparativement aux BPC, aux furannes, au mercure, tous les polluants qui peuvent se retrouver même sur nos terres sans qu'on le veuille, pour montrer un peu l'importance que soi-disant la pollution agricole peut avoir sur l'environnement comme danger potentiel?

2485 Après ça, je formulerai la deuxième question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Fortin.

2490

PAR M. PIERRE FORTIN:

On n'a pas ce genre d'informations avec nous. On peut regarder, on peut vérifier auprès du ministère de l'Environnement dans d'autres départements.

2495

Parce qu'en même temps – non, c'est correct! C'est parce que dans le fond, on a emmené plus d'informations qui était plus directement liées aux porcs, mais on va trouver, si vous le jugez opportun....

2500 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

En fait, ce que vous voulez, monsieur, c'est essayer de voir quelle importance ou quel est l'impact de la production agricole sur l'environnement, comparativement à ce que d'autres activités peuvent faire?

2505

PAR M. PATRICE MAILLOUX:

2510 Les BPC, ça dure comment dans l'environnement? Mettons une pollution, on dit, sols contaminés au BPC, ou bien du mercure, comment ça prend de temps, mettons, à l'environnement à assimiler ça puis à le détruire, à revenir à un milieu normal par rapport à mettons au phosphore, à l'azote, ou même des coliformes comme on peut dire?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2515 Monsieur Fortin, vous avez toujours pas l'information?

PAR M. PIERRE FORTIN:

2520 Regardez, j'ai pris ça en note. On va vérifier au sein du ministère qu'est-ce qu'on a; il y a sûrement un expert là-dedans qui pourrait...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2525 D'accord. Alors ils ont pas la réponse.

PAR M. PATRICE MAILLOUX:

2530 Parce que, en tout cas, sachant que comme agriculteur, un surplus d'azote dans le sol ou même de phosphore, même dans l'eau, c'est comme les coliformes, les coliformes, un petit peu de chlore, et puis au bout de quelques mois, le problème – des BPC, je sais que ça peut durer, comme le mercure, un lac contaminé au mercure, ça peut être contaminé assez longtemps.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2535 Mais on s'entend sur le principe que c'est pas parce qu'un autre pollue qu'on a le droit de polluer!

Monsieur Beauchamp veut intervenir.

2540 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

2545 Dites-moi, une nappe phréatique qui est polluée en nitrates-nitrites, la dépollution d'une nappe phréatique, ça prend combien de temps pour la polluer, ça prend combien de temps pour la dépolluer?

Parce que la question est une question d'échelle de temps. Alors monsieur dit que ce sont des choses brèves, voyons si vous avez des réponses. Si vous en avez pas, ça peut vous prendre par surprise, là!

2550 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Non, ici, on n'a pas l'information. C'est comme je vous dis, on peut la prendre en note, on peut trouver un expert qui va pouvoir vous expliquer ça.

2555 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Ça va.

PAR M. PATRICE MAILLOUX:

2560 Je peux enchaîner avec ma deuxième question. C'est posé à la Commission, en fin de compte.

2565 On sait qu'en agriculture, on a fait un gros bout de chemin en agroenvironnemental au niveau des fosses, des bilans, puis un laps de temps assez court.

2570 On a fait un travail quand même phénoménal. Puis le monde agricole là-dedans trouve qu'on vise juste l'agriculture, que tout est viré vers l'agriculture, puis surtout que la capacité de l'agriculture économiquement comme industrie, par rapport aussi à son importance, est pas si énorme côté financier pour faire ces changements-là. Puis le travail a été fait quand même, c'est quand même phénoménal tout ce qui a été fait.

2575 Quand on regarde ça, est-ce que la Commission, dans ses recommandations au gouvernement, par souci d'équité, va recommander au gouvernement d'appliquer dans toutes les autres strates de l'industrie et même du privé, du gouvernement, même de la population, les mêmes normes avec les mêmes échéances qu'on a eu à subir et que les nouvelles normes qui vont être appliquées, au niveau de la réduction de la pollution, parce que là, comme c'est là, avec le REA, tout ce qu'on rejette, il va falloir qu'il soit assimilé dans l'année pour tomber, mettons, au niveau zéro au niveau phosphore.

2580 Est-ce que les autres industries, au niveau de leurs rejets, dans n'importe quelle autre industrie, va avoir les mêmes normes, qu'au niveau rejets ce soit assimilé dans l'environnement dans l'année, qu'il y ait un bilan zéro (0) au bout du compte?

2585 Puis c'est comme là, on a eu à vivre un moratoire, on a encore à vivre un moratoire dans l'industrie porcine, est-ce que le gouvernement pense aussi qu'il va y avoir des problématiques avant de mettre d'autres moratoires aussi dans d'autres industries.

2590 Nous autres, c'était beau, on est capable de le prendre, mais est-ce que l'industrie forestière ou toute la production commerciale, elle serait capable de subir un moratoire d'un an au niveau de l'augmentation, avant de dire, bon, on va voir à quoi s'en tenir, pour réussir à mettre des normes à zéro rejet!

2595 Par souci d'équité, est-ce que la Commission pense à recommander le même traitement universel?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2600 D'abord, je vais vous dire tout de suite que je peux pas vous dire ce qu'on va recommander, parce que d'abord, on est en train de faire l'exercice de venir écouter, de venir entendre ce que les gens ont à dire, et on va le faire davantage quand on va venir recueillir votre opinion sur la production porcine au Québec.

2605 Mais c'est évident que dans notre rapport, on va faire rapport de nos constatations, de ce que l'on aura entendu, autant de la part des producteurs agricoles que de la part des citoyens qui

sont mécontents de la production porcine. On va rapporter tout ce qui aura été soulevé, tout ce qui aura été entendu.

2610 Et on se doit de faire l'analyse de tout ça, l'analyse de répondre également aux questions qui nous sont spécifiquement posées dans le mandat. Et bien sûr qu'on essaie d'être équitable.

Maintenant, est-ce qu'on va aller voir tout ce qui se fait ailleurs ou tout ce qui s'est pas fait ailleurs, je suis pas capable de répondre pour le moment jusqu'où on va aller.

2615 **PAR M. PATRICE MAILLOUX:**

Mais le principe d'équité, c'est un principe, c'est que nous autres, on a fait un grand bout de chemin, on peut pas nous en demander certainement encore!

2620 Est-ce qu'il y a un principe d'équité, parce que là, on se sent vraiment les seuls visés comme c'est là, est-ce que le principe d'équité, parce que ça mettrait un petit peu de baume sur les plaies comme on dit, le principe d'équité dans les actions à venir, pressant du gouvernement, ce serait une recommandation un peu pour, parce que le côté social est important là-dedans, parce que le moral a été bas dans les dernières années dans certaines fermes.

2625

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors j'ai bien entendu ce que vous nous avez dit, maintenant ce qui nous gouverne beaucoup, c'est tous les principes du développement durable.

2630

Donc c'est ceux-là qui alimenteront notre réflexion et notre analyse du dossier de la production porcine.

PAR M. PATRICE MAILLOUX:

2635

J'espère que vous en tiendrez compte.

PAR M. PIERRE FORTIN:

2640

Madame la Présidente, si vous me le permettez, j'aurais peut-être un commentaire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Si vous le désirez, mais la question était adressée à la Commission! Allez-y!

2645

PAR M. PIERRE FORTIN:

Parce qu'au ministère de l'Environnement, évidemment la loi, la LQE, la Loi sur la qualité de l'environnement interdit tout rejet contaminant dans l'environnement en général.

2650

Ce qui s'est produit au cours des dernières années, on s'est attaqué principalement au problème d'assainissement industriel et municipal. Et là, on est rendu à l'assainissement agricole et quand même, le règlement, je vais vous donner un exemple que j'ai déjà dit à la Commission!

2655

Un troupeau qui produit mille kilos (1000 kg) de phosphore, lui, il est pas soumis à la réglementation; mille kilos (1000 kg) de phosphore, ça représente trois cent cinquante (350) résidences. Pour chacune des résidences, on exige une fosse septique, donc les troupeaux qui sont en deçà de seize cents kilos (1600) de phosphore, ne sont pas soumis par le règlement.

2660

Donc quand on veut comparer la sévérité des secteurs, je pense que le règlement est assez clair là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2665

Merci monsieur Fortin.

2670

RODRIGUE MORIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

2675

Monsieur Rodrigue Morin qui est producteur de porcs, monsieur Morin qui est venu plus tôt.

PAR M. RODRIGUE MORIN:

2680

Je peux avoir deux (2) questions?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui. À chaque fois que vous venez.

2685

PAR M. RODRIGUE MORIN:

C'est super, ça! La première question n'a pas été répondue, alors je reviens à la charge.

Premièrement...

2690

PAR LA PRÉSIDENTE:

En fait, on vous a donné une réponse. On vous a dit que vous étiez soumis au moratoire...

2695

PAR M. RODRIGUE MORIN:

Qu'est-ce que je fais avec ma quarantaine, où est-ce que je mets mes jeunes truies? C'est là la question.

2700

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais je suis pas sûre qu'on va trouver la réponse ici.

2705

PAR M. RODRIGUE MORIN:

Est-ce que vous pouvez travailler là-dessus?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2710

La Commission?

PAR M. RODRIGUE MORIN:

2715

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2720

On ne gère pas des cas particuliers, monsieur. On gère une situation d'ensemble, mais pas des cas particuliers.

PAR M. RODRIGUE MORIN:

2725

OK.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2730

Je pense que vous êtes mieux de travailler avec les représentants régionaux du ministère de l'Environnement. On a pris note, par contre, du problème que cela peut causer à certains producteurs. Ça, on en a pris note, mais je peux pas régler votre problème. Et je peux pas régler le problème de tous les cas particuliers...

PAR M. RODRIGUE MORIN:

2735

Bien, je pense pas que c'est un cas particulier, là. Je pense que c'est une problématique qui existe à toute organisation qui est rendue à ce stade-là.

Moi évidemment, j'étais rendu là, bien, ça cause un problème.

2740 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Non, mais vous comprendrez que la Commission n'a pas tous les éléments qui lui permettraient de trouver une solution à votre problème. On dispose pas de tous les éléments.

2745 Vous nous avez rapidement décrit votre cas, mais je peux pas vous dire quelle serait la solution pour vous.

2750 Puis de toute façon, c'est pas l'objet de la Commission de régler des cas particuliers; c'est plutôt de consulter, de voir ce qui se fait, de voir entre autres ce que le règlement a pu occasionner comme problème ou peut occasionner comme problème mais pas de régler un cas qui est le vôtre.

PAR M. RODRIGUE MORIN:

2755 Alors la vraie question, ce serait celle-ci: c'est que comme vous avez dit, j'ai travaillé pas mal, en fait l'Environnement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, même si des fois j'avais des petites choses à dire, je pense que l'équipe a fait de très gros efforts pour régler mon problème.

2760 Là où on en est actuellement, c'est que les choses sont tellement strictes qu'ils peuvent pas m'aider. Maintenant, le moratoire, s'il existe, il existe, on me l'a bien expliqué, vous me démentirez ce que je vais vous dire si ce n'est pas vrai, c'est pour pas augmenter le nombre de porcs produits par année au Québec.

2765 Si je vous demande une quarantaine, ça l'augmente en rien le nombre de porcs produits chez nous. Ça fait strictement faire – si j'ai quatre cent trente-deux (432) places chez nous d'approuvées par le ministère de l'Environnement, c'est exactement ça que je vais avoir, pas plus.

2770 Les jeunes truies que je veux mettre quelque part, c'est strictement pour contrôler mon état sanitaire de l'entreprise, point à ligne.

Alors donc qu'est-ce que ça a à voir avec un moratoire, absolument rien! Alors la question est là.

2775 Alors je vous dis, si ça s'applique pas dans le moratoire, pourquoi je ne peux pas avoir de quarantaine? Je n'ai pas de truies de plus.

2780 Une truie qui rentre dans le troupeau, c'est parce qu'il y a une truie qui sort. Je vous dirais même encore plus. Monsieur Alain Dessureault a parlé tantôt des cinq (5) objectifs, je pense que je travaille en "bitch" dans ces objectifs-là pour mettre en place une structure de

production puis de mise en marché qui puisse être directement impliquée dans l'emploi de gens localement puis de faire en sorte que l'organisation soit durable à long terme.

Puis ça, cibole, vous viendrez voir chez nous qu'est-ce qu'on fait, c'est ça.

2785

Alors donc, à ce moment-là, ma question, je la finis, je la reprends! Qu'est-ce qui fait que je ne peux pas avoir de quarantaine à ce niveau-là, quand on parle de moratoire? Il y a pas de moratoire, d'après moi, qui fait que je peux pas avoir de quarantaine.

2790

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Fortin ou madame Tremblay, vu que vous l'avez examiné, le cas!

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

2795

Ah oui, on l'a examiné, puis d'ailleurs, monsieur Morin a eu plusieurs discussions avec les gens de notre Direction régionale.

PAR M. RODRIGUE MORIN:

2800

Oui mais là, répondez donc à la première question, à savoir si le moratoire...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2805

Monsieur, s'il vous plaît, c'est à moi que vous vous adressez, puis là, j'ai déjà demandé à madame Tremblay de répondre!

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

2810

Actuellement, la Direction régionale, quand on émet un certificat d'autorisation, notre responsabilité, c'est de faire en sorte que le projet qui nous est soumis rencontre l'ensemble de la réglementation qui est en vigueur.

2815

La réglementation qui est en vigueur aujourd'hui ne nous permet pas de signer une autorisation pour l'établissement d'une nouvelle installation à l'intérieur d'une ZAL et ne nous permet pas d'émettre une autorisation pour un élevage de porcs si on ne traite pas l'ensemble des lisiers.

2820

Dans le cas de monsieur, monsieur a besoin d'une nouvelle installation, même s'il dit, je n'augmente pas mon nombre de u.a., c'est une nouvelle installation, et le règlement actuel ne m'autorise pas à autoriser une nouvelle installation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2825 Ces truies, ces cochettes qu vont arriver, elles produisent des déjections aussi, donc ça ferait en sorte d'accroître la quantité de déjections, est-ce que j'ai raison de dire ça?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

2830 Ce que je comprends, c'est que le monsieur n'augmentera pas le nombre de u.a. qui sont autorisées, sauf qu'il ne peut pas gérer l'ensemble de ces u.a. autorisées sur le site actuel. Pour ce faire, il a besoin d'établir un nouveau site.

Mais le règlement actuel ne me permet pas d'autoriser un nouveau site.

2835

PAR LA PRÉSIDENTE:

Il y a un moratoire.

2840 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Effectivement.

PAR M. RODRIGUE MORIN:

2845

Ce matin, je discutais avec des représentants justement de l'Environnement, et puis ils me disaient, dans une ferme carrément en face de la principale, une petite grange de rien, je peux mettre soixante-trois (63) unités animales de plus, si évidemment on épiluche comme il faut le dossier, j'ai le droit, j'ai un droit acquis là-dessus. Par contre, ça m'intéresse pas vraiment.

2850

Excepté que moi, on joue pas au chat et à la souris, je veux mettre des jeunes truies, je veux pas mettre des porcs d'engrais. Alors les jeunes truies, c'est pour remplacer mes truies de réforme.

2855

Donc à ce moment-là, est-ce que je dois dire que c'est des porcs d'engrais, parce qu'évidemment, elles sont pas encore prêtes à être productrices, puis qu'à un moment donné, bien, j'ai le droit de les mettre là, parce que j'ai le droit, c'est ce qu'on m'a dit ce matin, puis je suis très content de ça. Par contre, ça fait pas mon affaire que ce soit chez moi juste à côté de la maison, OK!

2860

Donc répondez-moi à ça: est-ce que j'ai le droit de mettre mes jeunes truies chez moi, mais si on s'en va très très loin dans l'explication, c'est des porcs d'engrais. Il faut pas niaiser, là. Qu'est-ce qu'on fait avec ça?

2865

Parce que j'ai pas besoin de deux cents (200) truies, là. J'ai besoin strictement de sept (7) unités animales au minimum.

J'aimerais avoir vingt (20) unités animales, puis j'en ai besoin de sept (7), puis je peux les mettre là, mais comment est-ce qu'on les appelle?

2870

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Tremblay.

2875

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Madame la Présidente, je pense que ça devient un cas particulier, et j'aime pas beaucoup qu'on discute des cas particuliers sur la place publique. Le temps qu'on dresse un dossier, c'est de nature confidentielle, et ce que je souhaiterais, c'est qu'on puisse s'asseoir avec monsieur Morin et discuter de son cas et essayer avec lui de trouver une solution.

2880

Notre objectif, c'est bien de trouver une solution au problème de monsieur Morin, mais dans le respect de la réglementation en vigueur.

2885

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et du moratoire qui a été imposé par le gouvernement.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

2890

Exactement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2895

Alors moi, monsieur Morin, je pense pas qu'on trouve de solution à votre cas ici aujourd'hui.

Je vous invite, puis vous avez une invitation qui vous est faite de vous asseoir avec le ministère de l'Environnement puis d'essayer de solutionner votre problème.

2900

La Commission, elle, elle a pris note que les règlements et le moratoire causent des problèmes à certaines personnes, à certains producteurs, ça, on en prend acte, mais on pourra pas trouver de solution à votre cas particulier cet après-midi.

2905

PAR M. RODRIGUE MORIN:

J'en aurais une autre. C'est que pour mes truies de réforme...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2910

Mais ça donne rien de parler de votre cas, monsieur, parce qu'il faut que vous en parliez avec les gens qui sont habilités à appliquer le règlement, la réglementation, puis c'est avec eux que vous allez trouver des solutions.

2915 **PAR M. RODRIGUE MORIN:**

Est-ce que ça a mis un petit peu plus de puissance à mon problème?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2920

Pardon?

PAR M. RODRIGUE MORIN:

2925

Est-ce que mon problème tend plus à être résolu ou bien j'ai parlé pour rien?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2930

Je pense pas qu'on parle jamais pour rien, moi. Je pense que c'est à se parler qu'on se comprend.

PAR M. RODRIGUE MORIN:

2935

C'est bien correct.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais je connais pas la réponse qu'on vous fera par exemple.

2940

Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2945

Comme vous dit madame la Présidente, on ne peut pas enquêter sur chaque cas particulier, surtout pas en public.

Mais dans la mesure où un bon nombre d'intervenants viennent nous signaler ce qu'on pourrait appeler des effets pervers d'un moratoire, c'est intéressant, parce qu'on s'aperçoit qu'il y a des distorsions.

2950

Et si dans un mémoire, vous pouvez nous faire une suggestion d'ajustement dans laquelle on pourrait dire au gouvernement, on a fait le tour du Québec, il y a cinquante (50), cent (100) cas qui nous ont été soumis, et juste une petite solution permettrait, sans perdre les

2955 objectifs, de rendre humaines des décisions dans un cas donné, ça ferait une recommandation qui aurait du sens pour nous, voyez-vous!

2960 Mais quand vous viendrez déposer un mémoire, si vous êtes capable de nous dire c'est quoi la bonne solution, le bon ajustement qui permettrait de solutionner éventuellement ou d'aider à solutionner votre cas puis quelques autres cas un peu à la marge qui semblent être échappés dans la généralité des réglementations, c'est une bonne contribution.

PAR M. RODRIGUE MORIN:

2965 Faites-vous-en pas, m'a le faire certain.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Merci.

2970 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Morin.

2975

CYRIAS GIRARD

PAR LA PRÉSIDENTE:

2980 Monsieur Cyrias Girard qui est producteur agricole et consultant pour valoriser les matières fertilisantes.

Bonjour monsieur Girard.

2985 **PAR M. CYRIAS GIRARD:**

2990 Bonjour madame la Présidente. Madame la Présidente, ma question serait qu'à un moment donné, on parle beaucoup de surplus de fumier dans certaines zones, il y a des solutions, on a parlé tantôt aussi qu'à quelque part, les citadins, les gens qui habitent les villes utilisent des engrais minéraux, des pesticides.

Dans les solutions qui pourraient peut-être à ce moment-là être apportées, c'est qu'on parle beaucoup de compostage puis de transport.

2995 C'est sûr que quand on fait du transport, il faut pas générer plus de pollution qu'on en a réglé d'un côté. Par contre, si on traitait les fumiers dans certaines régions, puis il y a une

politique environnementale avec l'UPA qui dit qu'à quelque part, il faut toujours favoriser les engrais de la ferme avant de commencer à mettre des engrais chimiques.

3000 C'est sûr que si le ministère de l'Environnement apportait des réglementations pour justement obliger les citoyens à utiliser des engrais de la ferme en compostage à ce moment-là, ça pourrait être intéressant de faire le retour qui pourrait utiliser des surplus de fumier dans des zones en ZAL à ce moment-là, dans des bassins où il y a beaucoup trop de fumier.

3005 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Es-ce que vous avez une question précise, monsieur?

PAR M. CYRIAS GIRARD:

3010 Bien, c'est qu'à un moment donné, est-ce qu'il peut y avoir une réglementation qui peut obliger à ce moment-là les gens à utiliser ces matériaux-là en fertilisation mettons urbaine, et aussi pour contraindre aussi, parce qu'à un moment donné, à quelque part, il y a toujours un point de la quantité, le marché qui se génère à ce moment-là, parce qu'il y a un besoin aussi de
3015 contraindre le coût à ce moment-là.

Ça fait que c'est qu'à un moment donné, à partir des argents qui pourraient être générés, retourner aussi les surplus de fumier dans les fermes qui sont en moindre quantité de fumier.

3020 Est-ce que c'est possible qu'il y ait une réglementation dans ce sens-là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bien déjà le règlement prévoit des choses à cet effet.

3025 On va demander à madame Tremblay.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

3030 Oui. Pour l'instant, le règlement ne prévoit pas l'utilisation des fertilisants disons en milieu urbain.

La seule obligation, c'est qu'on oblige que le producteur de matières fertilisantes l'utilise chez lui avant tout épandage de matières résiduelles fertilisantes.

3035 Cependant, on peut pas obliger quelqu'un qui a besoin de matières fertilisantes d'utiliser les déjections de son voisin. On peut juste l'obliger à utiliser ses déjections avant tout épandage de matières résiduelles fertilisantes.

3040 C'est la seule obligation qui est prévue pour l'instant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Ça répond à votre question, monsieur?

3045

PAR M. CYRIAS GIRARD:

Oui, merci.

3050

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est tout, vous n'en avez pas une seconde?

3055

Il y a plus personne d'inscrit au registre. Est-ce qu'il y en a d'autres qui souhaiteraient venir poser des questions? Non.

Alors la Commission va poser quelques questions aux personnes-ressources présentes!

3060

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LA PRÉSIDENTE:

3065

Je vais commencer par monsieur Marquis.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

3070

Je reviens à une question qui nous a été posée, si je me souviens bien, c'est à Baie-Saint-Paul, où on nous a donné l'information concernant ce qui se passe dans la réglementation et le phosphore.

3075

Alors c'était à ce moment-là monsieur Bouchard qui nous avait apporté des explications et entre autres, à un moment donné, on se retrouvait avec possiblement moins de phosphore qui est produit à la ferme et qu'il y aurait, dans le cas, parlons à l'extérieur du moratoire, la possibilité de faire une demande et d'augmenter le nombre d'unités animales.

3080

Entre autres, à ce moment-là, ça pouvait être soit par, en fait, aucune demande si c'est en bas de cinq pour cent (5 %), un avis de projet si c'est un peu plus important mais en bas de trois mille deux cents kilogrammes (3200 kg), je crois, pour l'ensemble, et si plus, bien, il pouvait à ce moment-là faire une demande de certificat d'autorisation.

Il est certain que dans le domaine de la production porcine, ça ne s'applique pas pour le moment.

3085

Mais ma question, de toute façon, est pour une autre partie, à savoir, à ce moment-là, qu'est-ce qui se passe au niveau des distances séparatrices reliées aux odeurs?

3090

En un mot, s'il est possible d'augmenter, entre autres prenons le cas avec un avis de projet, d'augmenter le nombre d'unités animales, à ce moment-là au niveau des distances séparatrices et des odeurs, est-ce qu'il y a des exigences?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3095

Monsieur Fortin.

PAR M. PIERRE FORTIN:

3100

C'est que les odeurs sont plus du ressort du ministère de l'Environnement, donc c'est plutôt les municipalités qui vont le traiter.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

3105

Pouvez-vous à ce moment-là me donner l'explication qu'est-ce qui va se passer? Supposons que quelqu'un, justement, fournit au ministère un avis de projet.

3110

Si j'ai bien compris, avis de projet, il n'y a pas à ce moment-là de suites qui sont données de la part du ministère de l'Environnement, mais l'avis de projet peut quand même être pour un nombre assez important d'animaux. Donc ceci pourrait changer de façon importante les distances séparatrices.

3115

Si j'ai bien compris, à moins qu'on m'apporte d'autre chose, et c'est la raison de ma question, actuellement il n'y a rien qui s'en va à la municipalité qui oblige de rencontrer les nouvelles exigences concernant les distances séparatrices reliées aux odeurs?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Tremblay.

3120

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

3125

Si on n'est pas tenu de délivrer un certificat d'autorisation, le producteur doit, trente (30) jours avant, nous soumettre un avis de projet. Et quand il va arriver pour construire, il devra obtenir un permis de construction de sa municipalité, et pour émettre son permis de construction, la municipalité doit s'assurer que son projet est conforme à la Directive sur les odeurs.

Donc s'il est pas conforme, la municipalité n'émettra pas le permis de construction.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

3130

OK, c'était ce bout-là que je voulais avoir justement pour savoir s'il y avait des exigences à rencontrer concernant les distances séparatrices.

Et c'est donc la façon que ça procède au niveau de la municipalité?

3135

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Exactement.

3140

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Parfait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3145

Monsieur Beauchamp, vous en avez pas!

Ah, on a un citoyen, ce sera le dernier, après quoi on va ajourner! Et on va reprendre à dix-neuf heures trente (19 h 30) ce soir.

3150

ÉLISE GAUTHIER

3155

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Élise Gauthier qui est du Comité de citoyens de Saint-Honoré. Bonjour.

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

3160

Madame la Présidente bonjour, messieurs les Commissaires, mesdames et messieurs les invités! Moi, j'aimerais savoir s'il vous plaît, madame la Présidente, combien de fois par année actuellement dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean les spécialistes du ministère de l'Environnement vont visiter les fermes?

3165

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Tremblay.

3170

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Hier dans ma présentation, je vous ai informés, je pense que depuis 1997 à 2002, nous avons réalisé mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (1497) inspections sur une production agricole.

3175

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc vous y allez pas nécessairement à chaque année, mais vous y êtes allés une fois au cours d'une période?

3180

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Quand il y a une plainte, on se déplace toujours. Quand il y a une nouvelle, l'émission d'un nouveau certificat d'autorisation, on va vérifier la conformité avec le C.A. après la construction.

3185

Quand il y a construction d'une structure d'entreposage, on y va après la construction et l'année suivante pour s'assurer de la conformité et de l'étanchéité de la structure.

3190

Et en plus de ça, on a certains contrôles réglementaires et des contrôles systématiques qu'on réalise de façon planifiée dans la Direction régionale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3195

Et vous avez visité, si je me rappelle bien, toutes les fermes porcines au cours de la dernière année, c'est ça?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

3200

Oui effectivement, dans la dernière année, tous les producteurs porcins ont été visités.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3205

D'accord. Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3210

Dans la mise en oeuvre du REA, certaines régions prévoient une visite systématique d'accompagnement de toutes les fermes de production animale, est-ce que vous escomptez faire ça dans l'année qui vient?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

3215 On va la refaire, mais dans notre cas, on considère qu'on a fait la visite systématique de tous les élevages agricoles au cours des dernières années et on recommence à les faire de façon ciblée, oui.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3220 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3225 Madame Gauthier.

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

3230 J'aurais deux (2) sous-questions. Quand on fait la visite, quand les spécialistes font la visite, est-ce que c'est simplement pour aller dire au producteur, bonjour monsieur, bonjour madame, tout va très bien!

Ce que j'aimerais savoir, c'est quel genre de tests, quel examen, qu'est-ce qu'on y fait lors de ces visites-là?

3235 D'autre part, on a beaucoup parlé de l'application des PAEF qui exigent effectivement une participation accrue de la part des spécialistes du ministère de l'Environnement quant aux évaluations de contamination des terres puis de l'épandage, si ça se fait dans les règles.

3240 Si on y va comme ça de façon, je dirais spontanée ou sporadique, je me demande quel est le degré d'efficacité de ces PAEF là, étant donné que moi, je regarde dans la région, par exemple, je sais qu'on n'a pas beaucoup de personnels qui sont affectés malheureusement, et que le ministère de l'Environnement est reconnu au Québec pour être le parent pauvre du gouvernement du Québec. J'ai hâte qu'on lui donne un peu plus de priorité!

3245 Alors ma question était: comment on va faire, si on double la production porcine, comment on va faire effectivement pour que le ministère s'assure que les PAEF vont être respectés à la lettre, et quel genre de tests actuellement on fait lorsqu'on fait des visites au niveau des producteurs?

3250 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Tremblay.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

3255

La vérification des PAEF est sous la responsabilité des agronomes qui ont la responsabilité de signer les PAEF et de valider à chaque année avec le producteur s'il respecte intégralement son PAEF.

3260 Nous, au ministère de l'Environnement, on ne fait pas d'échantillonnage des terres agricoles pour vérifier si c'est respecté. Notre responsabilité, c'est de s'assurer que l'agronome a signé le PAEF et qu'il nous garantit que l'épandage est fait conforme au PAEF.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3265 Donc il va revenir, dans le cas des PAEF, il va revenir aux agronomes - toute la responsabilité professionnelle va être entre les mains des agronomes? C'est ce que je comprends?

3270 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Effectivement, c'est une responsabilité professionnelle des agronomes de développer les PAEF et de les faire exécuter et les faire respecter.

3275 Quant à nous, on demande de nous soumettre leurs PAEF, et on va tenir un registre des PAEF et on va vérifier à nos bureaux si effectivement, chacun des producteurs dispose de son PAEF.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3280 Toute modification qui serait apportée au PAEF par la suite sera également consignée au registre?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

3285 Devrait être consignée au registre et il appartient au producteur de nous donner l'information.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3290 Oui monsieur Fortin.

PAR M. PIERRE FORTIN:

3295 En complément, parce que ça revient souvent, le suivi des PAEF est effectué par les agronomes et ce suivi-là est encadré par des lignes directrices de l'Ordre des agronomes.

3300 À Saint-Hilarion, j'avais mentionné qu'en moyenne, il y avait trois (3) visites qui étaient effectuées. Je pourrais les préciser, parce que l'agronome fait le suivi des recommandations agronomiques qui s'inscrit dans le cadre des lignes directrices de l'Ordre des agronomes.

"L'agronome effectue la première visite à la mi-période de fertilisation pour s'assurer du degré de compréhension et du respect du PAEF à effectuer les ajustements s'il y a des choses."

3305 Selon la variation climatique et divers facteurs, il y a des modifications qui peuvent subvenir en saison de croissance.

3310 "Entre deux (2) saisons de culture, l'agronome effectue la mise à jour du PAEF et contrôle de registre des épandages antérieurs, afin d'effectuer ses recommandations.

"Enfin, sur le plus long terme, l'agronome suit l'évolution de la teneur de phosphore dans le sol – on s'interrogeait sur l'évolution de la teneur en phosphore dans le sol – et pour signaler toute augmentation excessive résultant d'abus de la part du producteur."

3315 Pour revenir au fait que l'agronome ou l'Ordre des agronomes a le mandat d'assurer la protection du public, en déterminant les règles de pratiques agronomiques. Donc il y a un suivi rigoureux qui est fait de par la profession qu'exerce l'agronome.

3320 Et chaque agronome ne peut pas nécessairement réaliser un PAEF, parce qu'il faut qu'il ait reçu les cours spéciaux pour être capable de faire des recommandations en fertilisation par exemple.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3325 Qu'est-ce qui arrive si vous avez, qu'est-ce qui arrivera si vous avez une plainte de citoyens qui prétendent que le PAEF n'est pas respecté?

3330 Qu'est-ce qui va arriver? Vous allez vous en remettre à l'agronome ou si le ministère de l'Environnement va exercer un suivi, ouvrir un dossier, faire enquête sur la question?

PAR M. PIERRE FORTIN:

3335 OK, donc au ministère de l'Environnement, s'il y a une plainte ou si dans le cadre de nos révisions sporadiques que l'on fait des PAEF, parce qu'on continue quand même à assurer un suivi, on peut demander le registre d'épandage, on peut demander en tout temps d'autres pièces justificatives au PAEF, et si on détecte une anomalie, selon l'anomalie détectée, si c'est une faute professionnelle, on s'en remet au bureau de l'Ordre des agronomes. Il y a un comité d'inspection professionnelle.

3340 Et dans le cadre de l'entente que je vais déposer le plus tôt possible à la Commission, il est prévu un mécanisme de dénonciation entre le ministère de l'Environnement et l'Ordre des agronomes pour statuer sur ces cas-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3345

Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3350

Madame voulait savoir d'une manière précise les natures des vérifications qui sont faites lors de la visite auprès des gens, est-ce que vous visitez les bâtiments, est-ce que vous regardez les distances, l'état de la fosse, qu'est-ce que vous faites?

Avez-vous une espèce de cahier de charges de la visite d'une ferme?

3355

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Je voulais revenir à la Commission parce que j'avais pris en note la première question de madame Gauthier.

3360

Quand on fait une vérification, quand elle a dit qu'est-ce que vous faites quand vous allez contrôler une ferme, la première chose qu'on contrôle, c'est qu'on regarde le type et le nombre d'élevage sur cette ferme, et on le compare avec ce qu'on a autorisé.

3365

Ensuite, on vérifie la fosse. Est-ce qu'il y a une fosse, est-ce qu'elle est étanche. L'état de la fosse.

On demande au producteur ses registres d'épandage, parce qu'il est tenu d'avoir toujours des registres d'épandage.

3370

Et on lui demande aussi la copie de ses PAEF. Cependant, ces PAEF, ils sont regardés au bureau, ça, on le fait pas sur place.

C'est, de façon générale, le schéma classique d'une opération de contrôle.

3375

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et ça peut vous amener à émettre des avis d'infraction dans certains cas?

3380

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Et si on constate qu'il y a plus d'animaux ou des animaux différents que ce qui est prévu dans son certificat d'autorisation, on lui signifie tout de suite sur place que ce n'est pas conforme.

3385 Et une fois revenu au bureau, on systématise l'avis d'infraction par écrit, l'avis d'infraction par lequel on lui dit, on a constaté ça, quel est votre plan d'action pour corriger la situation qui est en infraction!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3390

Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3395

Si j'ai bien compris ce qu'on m'a dit précédemment, jusqu'à maintenant vous vérifiez la nature des animaux mais avec le nouveau règlement, que ce soit des poules ou que ce soit des cochons, c'est pareil, c'est le bilan phosphore?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

3400

C'est parce que moi, je vous dis, on vérifie en fonction des certificats qu'on a autorisés. Dans les cas où on a autorisé des animaux, des unités animales, on va vérifier l'autorisation qu'on a délivrée.

3405

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Mais théoriquement avec le nouveau régime, c'est pas les animaux qui vous intéressent, c'est le bilan phosphore?

3410

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3415

Très bien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3420

Monsieur Marquis.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

3425

Il me semble, en ce qui concerne le suivi des épandages, et je pense que ça va un peu avec la question de madame Gauthier, il y a un trou à quelque part au niveau du contrôle, c'est-à-dire que l'agriculteur fait ses épandages et garde un registre de ses épandages, ce qui est tout

à fait correct, et ensuite, vous nous dites, l'agronome fait le suivi et puis s'assure que les épandages se sont faits selon le PAEF.

3430 Dans la façon que je peux le voir, il lui manque un élément, et tout ce qu'il peut faire, c'est constater que l'agriculteur a tenu un registre. Et il ne peut pas savoir si les épandages se sont faits selon son PAEF, parce qu'il n'est pas là pour faire une surveillance lors des épandages.

3435 Je comprends très bien que c'est impossible, sauf qu'il faut bien voir qu'il y demeure quand même un trou. On ne peut pas dire que c'est complètement sous la responsabilité de l'agronome; l'agronome ne peut pas prendre une responsabilité sur quelque chose qu'il n'a pas surveillé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3440 Votre réaction, monsieur Fortin.

PAR M. PIERRE FORTIN:

3445 C'est évident que l'agronome est pas nécessairement sur place au moment où le producteur va faire l'épandage de son lisier.

3450 Par contre, si le producteur ne respecte pas les quantités qui sont prescrites dans le cadre du plan agroenvironnemental, c'est un plan de gestion des fertilisants, donc ça va se répercuter aussi en termes de rendement puis en termes de coûts.

3455 Je veux dire, le producteur a pas vraiment intérêt à pas suivre les recommandations, d'une part. C'est pas tous les producteurs qui vont vouloir des rejets, dans le sens, normalement s'il paie son agronome qui lui fait des recommandations, ça me surprendrait qu'il déroge...

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

3460 Mais je veux pas attaquer disons l'honnêteté des différents intervenants, sauf que c'est simplement sur une base de procédure.

Je ne comprends pas comment l'agronome pourrait disons attester que l'épandage a été fait de telle façon alors que lui n'a pas les éléments, les informations lui permettant de le dire.

PAR M. PIERRE FORTIN:

3465 Ce que je voulais dire, c'est que le producteur, je pense qu'il est respectueux avant tout de la réglementation.

3470 L'agronome, lui, il va quand même être capable de consulter les registres, il va pouvoir faire l'adéquation avec la quantité de lisier qui est dans la citerne, va pouvoir exiger une analyse

du lisier ou une analyse de sol pour s'apercevoir que oups, il y a eu un taux d'enrichissement excessif du sol. Donc il va le mesurer.

3475 Je veux dire, il est peut-être pas sur place, l'agronome, mais il effectue quand même des contrôles pour respecter la grille de fertilisation ou le plan de gestion de la ferme et des cultures qu'il a réalisé.

3480 Nous, de notre côté, on peut exiger en tout temps ces registres-là. Nous, évidemment, on fait des contrôles, et si on s'aperçoit qu'il y a un épandage excessif, on est présent sur le milieu.

Donc il y a quand même, c'est pas laissé – puis ce cadre de référence là est dans des lignes directrices de l'Ordre des agronomes.

3485 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dumais.

3490 **PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

Monsieur Fortin, quand il y a des vidangeages de fosses septiques, est-ce qu'il y a des inspecteurs qui suivent les vidangeurs de fosses septiques domestiques ?

3495 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Il y a pas d'inspecteurs qui suivent ceux qui vidangent les fosses septiques domestiques. Sauf qu'il est arrivé à l'occasion où on a des gens qui ont vidangé des fosses qui sont allés en disposer dans des endroits non appropriés, et à ce moment-là, à la Direction régionale, quand les gens s'en aperçoivent, ils nous préviennent, et nous, tout de suite on fait une inspection et on entreprend les recours appropriés.

3500

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

Merci.

3505

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Gauthier.

3510 **PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:**

Ma dernière question! Tenant compte de ce qu'on vient de nous dire, moi, j'aimerais savoir si jamais il y avait comme par hasard pollution d'une nappe phréatique à cause d'un

3515 épandage mal fait, à cause d'un PAEF non respecté, c'est la faute de qui, de l'agriculteur ou de l'agronome?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3520 Monsieur Fortin.

PAR M. PIERRE FORTIN:

3525 S'il y avait contamination d'un puits à cause d'un épandage mal fait ou à cause d'un PAEF mal fait! Donc, je veux dire, l'agronome a quand même une responsabilité professionnelle, il paie des assurances pour toute recommandation qu'il entraînerait.

Évidemment, si le producteur, je fais juste de la spéculation, mais normalement, celui qui pollue ou qui contamine, il peut s'attendre à avoir certaines poursuites du propriétaire du puits.

3530 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais il y aura des poursuites légales?

PAR M. PIERRE FORTIN:

3535 Probablement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3540 Il y aura enquête, mais il y aura poursuite?

PAR M. PIERRE FORTIN:

3545 Il y aura enquête, il y aura poursuite.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et ça passera devant un juge.

3550 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Ça va passer devant un juge.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3555 Donc on peut pas déterminer comme ça facilement, parce qu'il va falloir faire la démonstration de qui est la cause de la contamination du puits.

PAR M. PIERRE FORTIN:

3560

Exactement.

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

3565

En attendant, on va garder l'eau contaminée! Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3570

Merci madame Gauthier.

Alors je vous propose d'ajourner, on reprend à sept heures trente (7 h 30) notre troisième séance.

3575

SÉANCE AJOURNÉE AU 12 DÉCEMBRE 2002 À DIX-NEUF HEURES TRENTE (19 H 30)

3580

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3585

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

3590

3595